

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 70**14 janvier 2002****SOMMAIRE**

BCD Holdings (Luxembourg) S.A., Luxembourg ..	3353	L.T.T. Holding S.A., Luxembourg	3343
(Les) Belles Choses, S.à r.l., Remich	3342	LeDaLux, S.à r.l., Luxembourg	3342
Capital International European Equities Fund, Sicav, Luxembourg	3356	Liseinfo S.A., Luxembourg	3343
Capital International European Equities Fund, Sicav, Luxembourg	3356	Long Island International S.A.H., Luxembourg ..	3343
Capital International Global Bond Fund, Sicav, Lbg	3355	Lumenis Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	3344
Capital International Global High Yield Fund, Sicav, Luxembourg	3354	Luxembourg European Reinsurance ("LURECO") S.A., Luxembourg	3346
Capital International Global Small Companies Fund, Sicav, Luxembourg	3353	Luxinsu Holding S.A., Luxembourg	3344
Dexia Luxpart, Sicav, Luxembourg	3359	Luxinsu Holding S.A., Luxembourg	3344
GIP InvestWorld	3314	LV Investissement Afrique, S.à r.l., Luxembourg .	3344
(Michel) Greco S.A., Luxembourg	3346	Malbec S.A., Luxembourg	3346
Harmakhis S.A., Luxembourg	3334	Malika S.A., Luxembourg	3345
Harmakhis S.A., Luxembourg	3334	Mallett, S.à r.l., Luxembourg	3347
Helkin International Holding S.A., Luxembourg ..	3334	Manuli Auto International, Luxembourg	3347
Hifi Immobilière S.A., Luxembourg	3334	Marketia, S.à r.l., Luxembourg	3348
Holdfins S.A., Luxembourg	3335	Marvet International Holding S.A., Luxembourg .	3348
I.D.S. S.A., Luxembourg	3333	Mazfin S.A., Luxembourg	3349
I.G.C., International Group Company S.A., Luxem- bourg	3358	Mazfin S.A., Luxembourg	3349
Ibi Fund, Sicav, Luxembourg	3360	MecanARBED, S.à r.l., Luxembourg	3348
Ikos S.A., Luxembourg	3335	MecanARBED, S.à r.l., Luxembourg	3348
Imex Stock, S.à r.l., Steinfort	3336	Medicis S.A., Luxembourg	3350
Imm. Lux S.A., Luxembourg	3337	Metalworking and Finance Group International S.A., Luxembourg	3350
Immo-Centre Promotion, S.à r.l., Luxembourg ..	3336	Meubles d'Occasion Weiten, S.à r.l., Foetz	3343
Immobilière Bei, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	3337	Micro Mill S.A., Luxembourg	3347
Immobilière Espace Kirchberg A S.A., Luxem- bourg	3335	Micro-Investissements S.A., Luxembourg	3350
Immobilière Espace Kirchberg B S.A., Luxem- bourg	3337	Mondial T Holding S.A., Luxembourg	3349
Immobilière Espace Kirchberg C S.A., Luxem- bourg	3338	Muscari S.A., Luxembourg	3351
Immobilière Espace Kirchberg D S.A., Luxem- bourg	3338	Muscari S.A., Luxembourg	3351
Imparcial S.A.H., Luxembourg	3339	Nippon Warrant Fund, Sicav, Luxembourg	3359
Incop, S.à r.l., Luxembourg	3337	Northern Stone S.A., Luxembourg	3358
Investissements Alimentaires S.A., Luxembourg ..	3338	Oras S.A., Luxembourg	3350
Itaca S.A., Luxembourg	3339	Oras S.A., Luxembourg	3350
Ivoire Telecom S.A. Holding, Luxembourg	3339	(Les) Papiers S.A., Luxembourg	3342
Key Job S.A., Luxembourg	3340	(La) Poudrerie S.A., Kockelscheuer	3341
Kredos Investments S.A.H., Luxembourg	3341	Pro-Toitures S.A., Bascharage	3351
Kubelek S.A., Luxembourg	3340	(Les) Publications Mosellanes, S.à r.l., Luxem- bourg	3339
Kubelek S.A., Luxembourg	3340	Résidence Asilah S.A.	3345
		Stratus Technologies Group S.A., Luxembourg ..	3358
		The Asian Technology Fund, Sicav, Luxembourg .	3357
		The Century Fund, Sicav, Luxembourg	3315
		Toscaninvest Holding S.A., Luxembourg	3352
		Van Lanschot Umbrella Fund, Sicav, Mamer.	3352
		World Trade Business, S.à r.l., Luxembourg	3359

GIP InvestWorld, Fonds Commun de Placement.

Änderungen zum Verwaltungsreglement

Der Verwaltungsrat der GIP INVEST S.A., der Verwaltungsgesellschaft (die «Verwaltungsgesellschaft») des GIP InvestWorld (der «Fonds»), eines Luxemburger Investmentfonds gemäß Gesetz vom 30. März 1988 über Organismen für gemeinsame Anlagen hat im Einverständnis mit der Depotbank beschlossen, mit Wirkung zum 20. Dezember 2001 folgende Änderungen am Allgemeinen Verwaltungsreglement sowie am Sonderreglement des GIP InvestWorld vorzunehmen:

Art. 1. Der Fonds

Absatz (8) wird wie folgt neu formuliert:

«Die Berechnung des Nettoinventarwertes pro Anteil erfolgt separat für jeden Teilfonds nach den in Artikel 7 des Allgemeinen Verwaltungsreglements festgesetzten Regeln.»

Art. 3. Die Depotbank

Absatz (4) c) wird wie folgt neu formuliert:

«der Verkauf, die Ausgabe, der Umtausch, die Rücknahme, die Auszahlung und die Entwertung der Anteile, die für Rechnung des jeweiligen Teilfonds vorgenommen werden, dem Gesetz, dem Verkaufsprospekt (nebst Anhängen), dem Allgemeinen Verwaltungsreglement sowie den Sonderreglements gemäß erfolgen.»

Art. 4. Allgemeine Richtlinien für die Anlagepolitik

Im Absatz (5) wird der Begriff «Barguthaben» durch «Bankguthaben» ersetzt.

Art. 5. Fondsanteile - Ausgabe von Anteilen

Im Absatz (4) wird der erste Satz wie folgt neu formuliert:

«Die Verwaltungsgesellschaft kann Sparpläne anbieten.»

Art. 8. Einstellung der Berechnung des Nettoinventarwertes pro Anteil

Absatz (1)b), (2) und (3) werden wie folgt neu formuliert:

«in Notlagen, wenn die Verwaltungsgesellschaft über Fondsanlagen nicht verfügen kann oder es ihr unmöglich ist, den Gegenwert der Anlagekäufe oder -verkäufe frei zu transferieren oder die Berechnung des Nettoinventarwertes pro Anteil ordnungsgemäß durchzuführen.»

«Anleger, welche einen Rücknahme- oder Umtauschvertrag gestellt haben, werden von einer Einstellung der Berechnung des Nettoinventarwertes pro Anteil unverzüglich benachrichtigt und nach Wiederaufnahme der Berechnung des Nettoinventarwertes pro Anteil unverzüglich davon in Kenntnis gesetzt.»

«Jeder Antrag für die Zeichnung, die Rücknahme oder den Umtausch kann im Fall einer Aussetzung der Berechnung des Nettoinventarwertes pro Anteil vom Anteilinhaber bis zum Zeitpunkt der Veröffentlichung der Wiederaufnahme der Berechnung des Nettoinventarwertes pro Anteil widerrufen werden.»

Art. 12. Kosten

Im Absatz (1) wird im ersten Abschnitt der letzte Satz wie folgt neu formuliert:

«Darüber hinaus erhält die Verwaltungsgesellschaft alle vertretbaren Auslagen, die ihr in Ausübung ihrer Pflichten entstanden sind, erstattet.»

Im Absatz (1) wird im zweiten Abschnitt der erste, zweite und vierte Satz wie folgt neu formuliert:

«Neben der Vergütung der Verwaltungsgesellschaft für die Verwaltung der Teilfonds und den Erstattungsbeträgen für die vorstehend genannten Auslagen wird dem Teilfondsvermögen eine Verwaltungsvergütung für die in ihm enthaltenen Zielfonds berechnet.»

«Soweit ein Zielfonds von der Verwaltungsgesellschaft selbst oder einer anderen Gesellschaft, mit der die Verwaltungsgesellschaft durch eine wesentliche unmittelbare oder mittelbare Beteiligung verbunden ist, verwaltet wird, werden dafür dem Teilfonds von der Verwaltungsgesellschaft keine Ausgabeaufschläge, Rücknahmeaufschläge und keine Verwaltungsvergütung sowie keine Auslagen belastet.»

«Diese Beschränkung ist ebenfalls in den Fällen anwendbar, in denen ein Teilfonds Anteile einer Investmentgesellschaft erwirbt, mit der er im Sinne des vorhergehenden Satzes verbunden ist. Bei der Verwaltungsvergütung und den Auslagen kann das dadurch erreicht werden, daß die Verwaltungsgesellschaft ihre Verwaltungsvergütung und ihre Auslagen für den auf Anteile an solchen verbundenen Zielfonds entfallenden Teil - gegebenenfalls bis zu ihrer gesamten Höhe - jeweils um die von den erworbenen Zielfonds berechnete Verwaltungsvergütung (und gegebenenfalls Auslagenerstattung) kürzt.»

Im Sonderreglement werden folgende Änderungen vorgenommen:

Für den Teilfonds GIP InvestWorld International Portfolio:

Art. 1. Anlagepolitik

Der erste und zweite Abschnitt dieses Artikels wird wie folgt neu formuliert:

«Ziel der Anlagepolitik ist es, ein den Marktverhältnissen und der gewählten Anlagepolitik entsprechendes Kapitalwachstum in Euro zu erreichen.»

«Bei den Zielfonds, in die das Vermögen des Teilfonds angelegt wird, wird es sich um öffentlich vertriebene Organismen für gemeinsame Anlagen handeln, welche in der Europäischen Union (EU), den USA, Kanada, Japan, Hongkong oder der Schweiz domiziliert sind.»

Für den Teilfonds GIP InvestWorld Europe Portfolio:

Art. 1. Anlagepolitik

Der erste und zweite Abschnitt dieses Artikels wird wie folgt neu formuliert:

«Ziel der Anlagepolitik ist es, ein den Marktverhältnissen und der gewählten Anlagepolitik entsprechendes Kapitalwachstum in Euro zu erreichen.»

«Bei den Zielfonds, in die das Vermögen des Teilfonds angelegt wird, wird es sich um öffentlich vertriebene Organisationen für gemeinsame Anlagen handeln, welche in der Europäischen Union (EU) oder der Schweiz domiziliert sind.»

Für den Teilfonds GIP InvestWorld Special Portfolio:

Art. 1. Anlagepolitik

Der erste und zweite Abschnitt dieses Artikels wird wie folgt neu formuliert:

«Ziel der Anlagepolitik ist es, ein den Marktverhältnissen und der gewählten Anlagepolitik entsprechendes Kapitalwachstum in Euro zu erreichen.»

«Bei den Zielfonds, in die das Vermögen des Teilfonds angelegt wird, wird es sich um öffentlich vertriebene Organisationen für gemeinsame Anlagen handeln, welche in der Europäischen Union (EU), den USA, Kanada, Japan, Hongkong oder der Schweiz domiziliert sind.»

Für den Teilfonds GIP InvestWorld Bond Portfolio:

Art. 1. Anlagepolitik

Der erste und zweite Abschnitt dieses Artikels wird wie folgt neu formuliert:

«Ziel der Anlagepolitik ist es, einen den Marktverhältnissen und der gewählten Anlagepolitik entsprechenden Ertrag und/oder Kapitalwachstum in Euro zu erreichen.»

«Bei den Zielfonds, in die das Vermögen des Teilfonds angelegt wird, wird es sich um öffentlich vertriebene Organisationen für gemeinsame Anlagen handeln, welche in der Europäischen Union (EU), den USA, Kanada, Japan, Hongkong oder der Schweiz domiziliert sind.»

Für den Teilfonds GIP InvestWorld Balanced Portfolio:

Art. 1. Anlagepolitik

Der erste und zweite Abschnitt dieses Artikels wird wie folgt neu formuliert:

«Ziel der Anlagepolitik ist es, einen den Marktverhältnissen und der gewählten Anlagepolitik entsprechenden Ertrag und Kapitalwachstum in Euro zu erreichen.»

«Bei den Zielfonds, in die das Vermögen des Teilfonds angelegt wird, wird es sich um öffentlich vertriebene Organisationen für gemeinsame Anlagen handeln, welche in der Europäischen Union (EU), den USA, Kanada, Japan, Hongkong oder der Schweiz domiziliert sind.»

Im dritten Abschnitt wird der zweite Satz wie folgt neu formuliert:

«Das Verhältnis wird durch die Verwaltungsgesellschaft so festgelegt, daß durch die Anlage von mindestens 25% (und höchstens 75%) des Netto-Teilfondsvermögens in Rentenfonds und höchstens 75% in Aktienfonds auch jährliche laufende Erträge generiert werden sollen.»

Luxemburg, den 20. Dezember 2001.

GIP INVEST S.A.

Société Anonyme

Die Verwaltungsgesellschaft

Unterschriften

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Die Depotbank

Unterschrift/T. Melchior

-Fondé de pouvoir

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2001, vol. 562, fol. 84, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(84035/006/109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2001.

THE CENTURY FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: Luxembourg, 5, rue Plaetis.

—
STATUTES

In the year two thousand one, on the twenty-second day of November.

Before Us, Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg-City.

The appeared:

1) DE AGOSTINI INVEST S.A., a company existing and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 18, avenue de la Porte Neuve, represented by Madame Maria Laura Guardamagna, avocat, 18, avenue de la Porte Neuve, Luxembourg, pursuant to a proxy given on the 16th of November 2001, and

2) BANCA POPOLARE COMMERCIO E INDUSTRIA, INTERNATIONAL S.A., a company existing and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 13, rue Beaumont, L-1219, represented by Madame Concetta Demarinis, employée privée, 18, avenue de la Porte Neuve, Luxembourg, pursuant to a proxy given on the 20th of November 2001.

The proxies given, signed ne varietur by all the parties and the undersigned notary, will remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties in the capacity in which they act, have requested the notary to draw up as follows the Articles of Association of a «société d'investissement à capital variable» which they form between themselves:

Chapter 1. Name, Duration, Registered office

Art. 1. Name

There exists among the subscribers and all those who may become owners of shares of the Company, a Company in the form of a «société d'investissement à capital variable» under the name of THE CENTURY FUND SICAV (the «Company»).

Art. 2. Duration

The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in Article 33 hereof.

Art. 3. Purpose

The exclusive object of the Company is to place the funds available to it in transferable securities of all types admitted by the law, with the purpose of spreading risks and affording its shareholders the results of the management of its assets.

The Company may take any measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes to the full extent permitted by the law of 30th March, 1988 on collective investment undertakings or any legislative replacements or amendments thereof.

Art. 4. Registered Office

The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg, in the Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors («the Board»).

If the Board determines that extraordinary political, economic or social events have occurred or are imminent, which could interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measure shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company.

Chapter 2. Capital, Variation in capital, Features of shares

Art. 5. Capital

The capital shall be at any time equal to the total net assets of the Company (the «Net Asset Value») as defined in Article 9 hereof and shall be represented by shares of no par value («the Shares»).

The Company's initial capital shall be one hundred twenty-four thousand Euros (EUR 124,000.-) represented by twelve thousand and four hundred (12,400) shares with no par value.

The minimum share capital of the Company shall be the equivalent in Euros of fifty million Luxembourg Francs (50,000,000.- LUF) and must be reached within six months from its registration as an Undertaking Collective Investment under the Luxembourg Law.

The Board is authorized without limitation to issue fully paid Shares at any time for cash or, subject to the condition of law, contribution in kind of securities or other assets. Such Shares may, as the Board may determine, be of different classes or sub fund. In accordance with article 9 hereof, the share are issued at the Net Asset value, without reserving to the existing shareholders of the Company a preferential right of subscription to the additional Shares to be issued. The Board may, at its discretion, scale down or refuse to accept any application of any sub fund and may, from time to time, determine a minimum holding or subscription of shares of any sub fund or such value thereof as it may think fit. The Board may delegate to any Director or duly authorized officer of the Company or to any duly authorized person the power and duty to accept subscriptions and to receive payment for such new Shares and to deliver them, always within the provisions of the Luxembourg Law.

Such Shares may, as the Board of Directors may determine, be of different classes or sub fund.

For the purpose of determining the capital in EURO, the net assets attributable to each class shall, if not expressed in EURO, be converted in EURO and the capital shall be the total of the net assets of all sub funds.

Variation in Share capital does not require the accomplishment of any legal formality or the registration with the Registrar of Company in Luxembourg, necessary for increase and decrease of capital for normal limited liabilities companies.

The Net Asset Value per Share shall be available and may be obtained at the registered office of the Company.

Art. 6. Shares

Shares will be issued in bearer form and/or registered form, at the request of the shareholder.

Bearer Shares certificates are issued with coupon attached if the Board so decided. Such Certificates shall be signed by two directors whose signatures may be made by facsimile.

All issued registered Shares shall be registered in the Register of shareholders («the Register»), which shall be kept by the Company or by one or more persons designated for such purpose by the Company.

For registered Shares only a confirmation of the registration in the Register will be sent to the shareholders, unless the shareholders request the issue of a share certificate. Such Certificates shall be signed by two directors whose signatures may be made by facsimile.

After issue, bearer certificates may be exchanged for registered shares and reverse among themselves, at the expenses of the shareholders.

Shares must be fully paid up and are without par value.

There is no restriction on the number of share certificates.

Fractions of registered Shares may be issued, if the Board so decides. Fractions of Shares, except if joined together representing one share, will not entitle the holder to vote but shall, to the extent the Company shall so determine, entitle the holder to a correspondent fraction of a dividend or of liquidation proceeds.

The Company may issue temporary Certificates in such form as the Board may from time to time determine.

Subject to the conditions of the Luxembourg Law, the Board may decide, from time to time, to create and issue for each sub fund different classes of Shares with different subscription, conversion and/or redemption criteria, dividend policies, fee structures, reference currencies and or hedging policies, but whose assets shall be commonly invested pursuant to the specific investment policy of the respective sub fund.

Transfer of registered Shares shall be effected by delivering the Certificate, if any, to the Company, along with other instruments of transfer satisfactory to the Company or by a written declaration of transfer inscribed in the Register, dated and signed by the transferor and by the transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore.

The Register shall contain the name of each holder of Shares, his residence or elected domicile and the number of registered Shares held by him. Every transfer and devolution of a registered Share shall be entered in the Register. Each registered shareholder must provide the Company with an address. All notices and announcements from the Company to Shareholders may be sent to such address, which will also be entered in the Register.

In the event that a shareholder does not provide such an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered in the Register and his address will be deemed to be at the registered office of the Company or such other address as may be so entered by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company. The shareholder may, at any time, change his address as entered in the register by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

If any shareholder, to whom a share certificate was previously issued, can prove, to the satisfaction of the Company, that his Certificate has been mislaid or destroyed, then, at his request, a replacement Certificate may be issued subject to such conditions and guarantees (including, but without limitation thereto, a bond delivered by an insurance company) as the Company may determine. Any such Certificate shall be issued to replace the one that has been lost only if the Company is satisfied beyond reasonable doubt that the original has been destroyed and then only in accordance with all applicable laws.

Upon the issuance of a new Certificate, on which it shall be recorded that it is a replacement certificate, the original Certificate, in place of which the new one has been issued, shall become void.

Mutilated Certificates may be exchanged for new ones by order of the Company. The mutilated certificates shall be delivered to the Company and shall be voided immediately.

The Company may, at its election, charge the holders for the costs of a replacement Certificate and all reasonable expenses incurred by the Company in connection with the issuance and registration thereof, or in connection with the voiding of the former Certificate.

The rights attached to the shares are those provided for in the Luxembourg Law of 10 August 1915, as amended, to the extent that such law has not been superseded by the Law of 30 March 1988, as amended.

All the shares of the Company, whatever their value, have an equal voting right. All the shares of the Company have an equal right to liquidation proceeds and distribution proceeds.

The Company recognizes only one shareholder for each of the Company's shares.

In the case of bare and beneficial owner and in the case of Shares held jointly the Company might suspend the exercise of rights resulting from the relevant shares until such time a person has been appointed to represent the bare and the beneficial owners or the joint shareholders towards the Company. Unless the Board of Directors agrees otherwise, the person entitled to exercise such rights will be the person whose name appears in the subscription form and in the Register or, in case of bearer shares, the person who is in the possession of the relevant share certificates.

Art. 7. Limits on ownership

The Company may restrict or prevent the ownership of Shares by any person, firm or corporate body, namely any person in breach of any law or requirement of any country or governmental authority and any person which is not qualified to hold such shares by virtue of such law or requirement or if, as a result of the person owning such Shares the Company would suffer taxation or other pecuniary disadvantage which it would not otherwise do or, if the Board so decides and discloses in the current prospectus, a United States Person as defined in Article 8 hereof (altogether defined as «a Restricted Person») and for such purpose the Company may:

a) decline to issue any Shares or to register any transfer of Shares where it appears to it that such issue or registration would or might result in beneficial ownership of such Shares by a Restricted Person; and

b) at any time require any person whose name is entered in, or any person seeking to register the transfer of Shares on, the Register to furnish it with any information which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such shareholder's Shares rests or will rest in a Restricted Person;

c) where it appears to the Company that any Restricted Person, either alone or in conjunction with any other person, is a beneficial owner of Shares, compulsorily purchase from such shareholder all Shares held by it in the following manner:

(i) the Company shall serve a notice (hereafter called «the Purchase Notices») upon the shareholder appearing in the Register as the owner of the Shares to be purchased, specifying the Shares to be purchased as aforesaid, the price to be paid for such Shares and the place where the purchase price in respect of such Shares is payable. Any such notice may

be served upon such shareholder by posting the same in a prepaid registered envelope addressed to the shareholder at his last address known to or appearing in the Register of the Company. The said shareholder shall thereupon forthwith be obliged to deliver to the Company the Certificate or Certificates, if issued, relating to the Shares specified in the Purchase Notice. Immediately after the close of business on the date specified in the Purchase Notice, such shareholder will cease to be the owner of the Shares specified in such notice and his name shall be removed from the Register;

(ii) the price at which the Shares specified in any Purchase Notice shall be purchased (herein called «the Purchase Price») shall be an amount equal to the per Share Net Asset Value, determined in accordance with Article 9 hereof, less a repurchase charge as may be decided from time to time by the Board in respect of all redemption;

(iii) payment of the Purchase Price will be made to the owner of such Shares in the currency of the relevant sub fund except during periods of currency exchange restrictions with respect thereto, and will be deposited by the Company in Luxembourg or elsewhere (as specified in the Purchase Notice) for payment to such owner upon surrender of the Certificate or Certificates relating to the Shares specified in such notice. Upon deposit of such price as aforesaid no person interested in the Shares specified in the Purchase Notice shall have any further interest in such Shares, or any claim against the Company or its assets in respect thereof, except the right of the person appearing as the owner thereof to receive the price so deposited (without interest) upon effective surrender of the Certificate or Certificates as aforesaid;

(iv) the exercise by the Company of the powers conferred by this Article shall not be questioned or invalidated in any case, on the ground that there was insufficient evidence of ownership of Shares by any person or that the true ownership of any Shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any Purchase Notice, provided that in each case the said powers were exercised by the Company in good faith; and

d) decline to accept the vote of any Restricted Person at any meeting of shareholders of the Company.

Art. 8. Definition

Whenever used in these Articles, the term «United States Person» or «U.S. Person» shall mean a national or resident of the United States of America, a partnership organized or existing in any state, territory or possession of the United States of America, a corporation organized under the laws of the United States of America or of any state, territory or possession thereof, or any estate or trust, other than an estate or trust the income of which from sources outside the United States of America (which is not effectively connected with the conduct of a trade or business within the United States of America) is not included in gross income for the purposes of computing United States federal income tax.

The term «United States person» does not include a branch or agency of a United States bank or insurance company that is operating outside of the United States for valid business reasons as a locally regulated branch or agency engaged in banking or insurance business and not solely for the purpose of investing in securities not registered under the United States Securities Act of 1933.

Chapter 3. Net Asset Value, Repurchases, Redemption, Conversions of Shares suspension of the calculation of the Net Asset Value

Art. 9. Net asset value

The net asset value of the Company, the net asset value per share of each sub fund and of each class of shares, as well as the issue and redemption prices, shall be determined periodically by the Company, at least twice a month.

The net asset value per share is expressed in the currency of the relevant sub fund or in each other currency the Board may choose. The net asset value per share is determined by dividing the net assets of each concerned sub fund by its total number of outstanding shares considering, if necessary, the separate valuation of the net assets of this sub fund between its outstanding classes of shares.

The day on which the net asset value is determined is referred to in the present Articles of Incorporation as «the Valuation Date».

The value of the assets of each sub fund of the Company shall be determined as follows:

the value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless, however, the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof shall be determined after making such discount as the Company may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof;

the value of securities which are quoted or dealt in on any stock exchange shall be based on the latest available closing price and each security traded on any other organized market shall be valued in a manner as similar as possible to that provided for quoted securities;

for securities, for which trading on the relevant stock exchanges is thin and secondary market trading is done between dealers who, as main market makers, offer prices in response to market conditions, the Company may decide to value such securities in line with the prices so established;

for non-quoted securities or securities not traded or dealt in on any stock exchange or other organized market, as well as quoted or non-quoted securities on such other market for which no valuation price is available, or securities for which the quoted prices are not representative of the fair market value, the value thereof shall be determined prudently and in good faith on the basis of foreseeable sales prices;

liquid assets and money market instruments may be valued at face value plus any accrued interest.

The Company is authorized to apply other adequate valuation principles for the assets of the Company and/or the assets of a given sub fund if the aforesaid valuation methods appear impossible or inappropriate.

For the purpose of calculating issue prices, the Net Asset Value per share shall be arithmetical rounded up to the next smallest currency unit of the reference currency. In the event of redemption or conversion it shall be arithmetical rounded.

The Net Asset Value per share of each sub fund and the issue and redemption price thereof are available at the registered office of the Company.

In accordance with article 111 of the Law of 30 march 1988, as modified, the Company constitutes one single juridical entity, but the commitments engage only the sub fund these debts are allotted to. In respect of the relation between shareholders, each sub fund will be treated as a separate entity.

Art. 10. Issue of shares

Whenever the Company shall offer Shares for subscription the price shall be based on the Net Asset Value per Share as herein above defined, calculated as of the relevant Valuation Day on which the order is placed with the Transfer Agent, if any, a share Distributor, if any, or the Company, provided the order is received by a time specified by the Board, plus, if applicable, a sale fee not exceeding five (5) per cent of the Net Asset Value, as described in the sale documents.

Payment for Shares subscribed shall be made within five bank business days of the calculation of the subscription price. Payment may also be made, subject to the condition of law, in contribution in kind of securities or other assets.

Art. 11. Repurchases, Redemption of Shares

Within the provision of the Luxembourg Law, the Company has the power to acquire for its own account, for valuable consideration, its Shares at any time.

A shareholder of the Company may at all times request the Company to redeem all or any lesser number of his Shares and the Company will in this case redeem such Shares subject to any suspension event as referred to in Article 13 hereof.

A redemption request shall be irrevocable, except in case of and during any period of suspension of the redemption or of the determination of the Net Asset Value as set forth in article 13 hereof.

Such request must occur in written form (which, for these purposes includes a request given by telegram, e-mail and fax subsequently confirmed by registered mail) at the registered office of the Company or, if the Company so decides, with any other person or entity appointed by it as its registrar and Transfer Agent, if any, and contain the following information: the exact name and address of the person requesting redemption and the number of shares to be redeemed, the sub fund to which such shares belong, the class of shares, and the name of the person to whom payment is to be made.

The redemption price of each sub fund shall be the Net Asset Value per Share of such sub fund as determined in accordance with article 9 hereof, and shall be paid in the currency of the relevant sub fund or, subject to the condition of law and the approval of the shareholders concerned, in contribution in kind of securities or other assets.

The redemption price may be higher or lower than the original issue price, depending on the evolution of the net asset value.

Payment of the redemption price shall normally be made within five business days following receipt of all relevant documentation, except if legal provisions such as foreign exchange or transfer restriction or other circumstances beyond the control of the Custodian Bank, make the transfer of the redemption price to the country where the redemption has been requested, impossible.

Shares that have been redeemed will be cancelled.

Art. 12. Conversion of shares

On the basis of the respective Net Asset Value per Share of the different classes or sub funds, calculated as set forth in article 9 hereof, shareholders may request the conversion of all or part of their holdings (including fractional shares) into shares of a different class or into shares of a different sub fund. Such request shall be notified to the Company or to other establishments designed by the Company by letter or facsimile. Conversion requests should be accompanied by a duly completed transfer form, or by any documents evidencing a transfer, as the case may be.

If certificates were issued for the Shares of the original sub fund or class, the new certificate(s) shall be issued only upon receipt by the Company of such former certificates.

The conversion of shares shall be suspended during any period when the calculation of the Net Asset Value of the assets of the sub fund is suspended as set forth in article 13 hereof.

The Board may set such restriction it deems necessary as to the frequency, the modalities and the conditions of the conversion of shares.

All information concerning the frequency, the modalities and the conditions of conversion shall be indicated in the sale documents.

Shares that have been converted shall be cancelled.

Art. 13. Suspension of the calculation of the net asset value and the issue, redemption and conversion prices

The Company may suspend the determination of the Net Asset Value and may suspend the issue, the redemption and conversion of Shares when:

- (a) any market or stock exchange on which a material part of its investments are quoted is closed (other than normal closures), or dealings are substantially restricted or suspended;
- (b) the disposal of its investments or the determination of its assets' value is not possible due inter-alia to a local crisis or a communications breakdown;
- (c) as a result of exchange or other restrictions or difficulties affecting the transfer or remittance of funds, transactions are rendered impossible or impracticable, or when purchases and sales of assets cannot be effected at the normal rate of exchange; or
- (d) in the case of a decision to liquidate the Company, on or after the day of publication of the first notice convening the general meeting of shareholders for this purpose.

The Company shall immediately suspend the issue, the redemption and conversion of Shares upon the occurrence of an event causing it to enter into liquidation.

Investors having applied for subscription and shareholders having requested redemption or conversion will be notified of any suspension within seven days of their request and will be promptly notified of the termination of such suspension.

Furthermore the Company shall not be bound to redeem and convert on any Valuation Day more than 10% of the number of shares of a specific sub fund outstanding on such Valuation Day. Redemption and conversion may accordingly be deferred by the Company and will be dealt with, on a pro rata basis, on the next Valuation Day (but subject always to the forgoing limit). For this purpose, requests for redemption and conversion so deferred will be given priority to subsequently received requests.

In absence of misconduct or gross negligence all decisions taken by the Board or by its representative concerning the calculation of the Net Asset Value will have definite and compulsory effect on the Company and its shareholders.

Chapter 4. General Meeting

Art. 14. Generalities

Any properly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of its shareholders. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 15. Annual General Meetings

The annual general meeting of shareholders shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the second Wednesday in the month of September at 11.00 a.m. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day in Luxembourg. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and period of notice as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 16. Organization of Meetings

The quorum and delays required by Luxembourg law shall govern the notice for and the conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each Share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by these Articles. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or fax.

The Chairman of the Board of Directors shall preside at all meetings of shareholders, in his absence the shareholders may appoint another person as Chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the Shares present or represented and voting.

The Board may determine all other conditions, which must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders. The shareholders of a specified sub fund may, at any time, hold General Meetings with the aim to deliberate on a subject, which concerns only the relevant sub fund.

Unless otherwise stipulated by law or in the present Articles of Incorporation, the decision of the general meeting of a sub fund will be reached by a simple majority of the Shareholders of the sub funds present or represented.

A decision of the general Meeting of the Shareholders of Company, which affects the rights of the Shareholders of a specified sub fund compared to the right of the Shareholder of another sub fund, will be submitted to the approval of the Shareholders of these sub funds in accordance with articles fib of the amended Law of August 10, 1915, as modified.

Art. 17. Convening General meetings

Shareholders will meet upon a call of the Board pursuant to a notice setting forth the agenda, sent by mail at least 15 days prior to the date of the general meeting, to the shareholders' address in the Register, provided the Company shall not be bound to evidence the accomplishment of such notice, if the convening notice is also published in accordance with Luxembourg law and advertised in newspapers of appropriate circulation in any country where the Shares are listed or sold to the public.

Such notices will also refer to the rules of quorum and majorities required by Luxembourg law and laid down in Articles 67 and 67-1 of the Law of 10th August, 1915 on commercial companies (as amended) and in the Articles of Incorporation of the Company.

However, if all shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they declare themselves to be fully informed of its agenda, the meeting may be held without notice or publicity having been given or made.

Chapter 5. Administration and Management

Art. 18. Administration

The Company shall be managed by a Board composed of at least three members who need not be shareholders of the Company.

Subject as provided below, the directors shall be elected by the shareholders at a general meeting, for a period ending at the next annual general meeting and until their successors are elected and have accepted such appointment or, if later, ending at the date of such election and acceptance, provided, however, that a director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by a resolution adopted by the shareholders. In the event of vacancy in the office of a director because of his death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and may elect by way of cooptation, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

At least 7 days' previous notice in writing shall be given to the Company of the intention of any shareholder to propose any person other than a retiring director for election to the office of director and such notice shall be accompanied

by notice in writing signed by the person to be proposed confirming his willingness to be appointed; provided always that if the shareholders present at a general meeting unanimously consent, the chairman of such meeting may waive the said notices and submit to the meeting the name of any person so nominated.

Art. 19. Meetings and resolutions of the Board

The Board shall appoint from among its members a Chairman and may appoint from among its members a Vice Chairman. It may also appoint a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the shareholders. A meeting of the Board may be convened by the Chairman or by two directors, at the place indicated in the notice of the meeting.

The Board may from time to time appoint an Administrative Manager or such other officers as considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the Board. Officers need not be directors or shareholders of the Company. The officers so appointed, unless otherwise stipulated in these Articles, shall have the powers and duties conferred upon them by the Board.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all directors at least 24 hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of the circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or e-mail or fax of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

A director may act at a meeting of the Board by appointing in writing or by fax another director as his proxy.

Except as stated below, the Board can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is in attendance (which may be by way of a conference telephone call) or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In case of parity of votes the Chairman has a casting vote.

The directors may also adopt by unanimous vote a circular resolution, which can be effected by each director expressing his consent on one or several separate identical instruments in writing or by e-mail or fax (in each such case confirmed in writing by registered mail), which shall together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

Art. 20. Minutes

The minutes of any meeting of the Board and of the general meeting of shareholders shall be signed by the Chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting, and be collected in the relevant books.

Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman or by the secretary or by any two directors.

Art. 21. Powers of the board

The Board is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Incorporation to the general meeting of shareholders are of the competence of the Board.

Subject to approval of the Supervisory Authority, the Board may appoint the Investment Managers, the Depository Bank, the Administrative, Register, Transfer and Distributor Agent.

In accordance with the principles of risk spreading the Board is vested with the power to determine the general orientation of the management and of the investment policy as well as the lines of conduct to be followed in the administration of the Company.

The Board may decide to open new sub funds or to close a sub fund of the Company. If the assets of any sub fund do not reach or fall under a level under which the Board considers that it is too difficult to manage this sub fund or within the scope of a rationalization of the products range offered to the clients, the Board may decide to proceed to the closure of this sub fund. In such case, a notice relating to the closure will be transmitted to all registered shareholders. This notice will also be published conforming to the Luxembourg on notice to the shareholders. The net assets of the concerned sub fund will be distributed between the shareholders of the sub fund.

If the assets of any sub fund do not reach or fall under a level under which the Board considers that it is too difficult to manage this sub fund or within the scope of a rationalization of the products range offered to the clients, the Board will have the possibility to offer to the shareholders of a sub fund the merger of their sub fund with one or several other sub funds of the Company. In this case, a notice relating to the merger of those sub funds will be transmitted to the registered shareholders of the concerned sub funds. This notice will be also published conforming to the Luxembourg rules on notice to the shareholders. Every shareholder of the concerned sub funds will have the possibility to ask for the redemption of his shares without fees during a period determined by the Board (at least one month after the publication) and indicated in the above-mentioned publications. At the expiry of this period, the merger will bind all those who have not asked for the redemption of their shares.

In the condition and following the same procedure above mentioned the Board may decide to merge one of the sub fund of the Company with another Luxembourg Investment Fund submitted to the part I of the Law of 30 March 1988, as modified.

In the condition and following the same procedure above mentioned the Board may decide to split one of the Sub fund of the Company.

Art. 22. Investment policy

In accordance with the principles of risk spreading, the Board shall have the power, within the limits set out by law, to determine the investment policy of each sub fund of the Company and the lines of conduct to be followed in the administration of the Company.

Longer-term considerations based on the fundamental economic criteria shall have precedence over a short-term optimization of earnings, which might entail higher risks.

The Fund may for the purpose of hedging and efficient portfolio management use techniques and instruments relating to transferable securities.

The assets of each sub fund are subject to normal market risks and it cannot be guaranteed that the investment objectives of each sub fund will be achieved.

Art. 23. Delegation

The Board may appoint, within or outside its members, management committees, consultant or technical committees, on a permanent or temporary basis. The composition, powers and remuneration (as the case may be), whether fixed or variable, of its members will be determined by the Board and any costs incurred will be considered as overheads.

The Board may delegate, in accordance with articles 60 of the amended law of 1915, its powers to conduct the daily management and representation of the Company to one or several of its members, subject to the prior authorization of the general meeting of the shareholders; or to one or several person(s) outside its members.

The Board of Directors and the persons to whom the daily management is entrusted may, within this daily management, delegate special and limited powers to one proxy.

The Board may also entrust the management of one or several part(s) of the affairs of the corporation to one or several authorized representatives chosen within or outside its members and entrust all special and limited powers to one proxy.

The Board may dismiss at any time the above-mentioned persons. The Board determines the attributions and remuneration, whether fixed or variable, charged to the overheads, for the persons to whom it delegates its powers.

Art. 24. Invalidity clause

No contract or other transaction between the Company and any other Company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, officer or employee of, such other Company or firm. Any director or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any Company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other Company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such directors or officers interest therein shall be reported to the next general meeting of shareholders.

The term personal interest, as used in this article, shall not include any interest arising solely because the matter, position or transaction involves DE AGOSTINI GROUP and GRUPPO BANCARIO BANCA POPOLARE COMMERCIO E INDUSTRIA, or any of its direct or indirect affiliates or such other Company or entity as may from time to time be determined by the Board in its discretion.

Art. 25. Indemnity

The Company shall indemnify any director or officer and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other Company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct.

Art. 26. Company commitment towards third Parties

The Company will be bound by joint signatures of any two directors of the Company, or by the joint signatures of a director and of any duly authorized person, or in any other way determined by a resolution of the Board.

Art. 27. Investment Manager/Adviser and Custodian Bank

The Company may enter into an Investment Management and/or Advisory Agreements in order to achieve the investment objectives of the Company in relation to each sub-Fund.

The Company shall enter into custodian agreement with a bank authorized to carry out banking activities within the meaning of the Luxembourg law («the Custodian Bank»). All the Company's transferable securities and liquid assets shall be held by or at the order of the Custodian Bank.

If the Custodian Bank wishes to retire, the Board of Directors shall take the required steps to designate another bank to act as the Custodian Bank and the Board of Directors shall appoint this bank in the functions of Custodian Bank instead of the resigning Custodian Bank. The Directors shall not revoke the Custodian Bank before another Custodian Bank has been appointed in accordance with these Articles of Incorporation to act in its stead.

Chapter 6. Auditor

Art. 28. Auditor

The general meeting of shareholders shall appoint a «réviseur d'entreprises agréé» who shall carry out the duties prescribed in article 89 of the 30 march 1988 Law.

Chapter 7. Annual Reports

Art. 29. Financial Year

The accounting year of the Company shall begin on 1 July and shall terminate on 30 June of each year.

Art. 30. Allocation of results

The general meeting of shareholders shall, upon the proposal of the Board, determine how the annual profits shall be disposed of. Dividends, if any, will be declared on the number of Shares outstanding at the dividend record date, as

that date is determined by the Board in the case of an interim dividend or by the general meeting of shareholders of the Company in the case of the final dividend, and will be paid to the holders of such Shares within two months of such declaration, unless, in the case of registered Shares, a shareholder elects to have all dividend distributions he is entitled to automatically reinvested in additional Shares of the Company.

The Board may declare and pay an interim dividend, based on interim financial accounts and in accordance with all applicable laws. The Company may operate dividend equalization accounts.

Chapter 8. Winding-up, Liquidation

Art. 31. Liquidation

In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

If the capital of the Company falls below two thirds of the legal minimum, the Directors must submit the question of the Company's liquidation to the general meeting of shareholders to be held without quorum. The motion to liquidate shall be carried by simple majority vote of the shares present or represented at the meeting. If the capital of the Company falls below one quarter of the legal minimum, the general meeting shall be held without quorum but the motion to liquidate may be carried by the shareholders holding a quarter of the shares represented at the meeting.

The convening notices of such meetings must be drawn up in order to allow the general meetings to deliberate within forty days of the capital falling below two thirds or one quarter of the legal minimum.

The net liquidation proceeds of each sub fund shall be distributed by the liquidators to shareholders of this sub fund.

Any funds to which shareholders are entitled upon the liquidation of the Company and which are not claimed by those entitled thereto prior to the close of the liquidation process shall be deposited for the persons entitled thereto at the Caisse des Consignations in Luxembourg in accordance with Article 83 of the 1988 Law.

The resolution of the General Meeting of shareholders or of the Court pronouncing the termination and winding-up of the Company are published in the Mémorial and in three newspapers with sufficiently wide circulation, at least one of which must be a Luxembourg newspaper. These publication are carried out at the discretion of the liquidator(s).

Art. 32. Costs

The Company will bear all administrative expenses due or accrued including all fees payable to Investment Manager, the Custodian and any other representatives and agents of the Company the remuneration of the directors and their reasonable out-of-pocket expenses, the costs of Company's start up and registration as well as all legal, audit, management, custodial, paying agency and corporate and central administration or domiciliation agency fees and expenses, its other operational costs including costs of buying and selling portfolio securities, the costs of legal publications, prospectuses, financial reports and other documents made available to shareholders, reasonable marketing and advertisement expenses and generally any other expenses arising from its administration.

Where a liability relates to a particular class or sub fund only (such as certain distribution fees applying to certain classes only), such liability shall be allocated to the relevant class or sub fund.

Art. 33. Amendments to the articles of incorporation

These Articles may be amended by a resolution of an extraordinary shareholders' meeting, subject to the quorum and voting requirements laid down by the law of 10th August 1915 as amended.

Art. 34. General provision

All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 10 August 1915 Law as well as the 30 march 1988 Law.

Art. 35. Temporary provision

As for a temporary provision the actual account year of the Company shall start on November 22, 2001 and terminate on 30 June 2002 and complying with article 15 of the present Articles of Incorporation the first annual General Meeting of the shareholders of the Company shall be held on the second Wednesday of September 2002 at 11.00 a.m.

Confirmation

The undersigned notary confirms that the conditions of Article 26 of the law of 10th August 1915 on commercial companies are being complied with.

Subscription

The founders have, upon in Company subscribed the following shares in the Company and paid in cash the issue price being EUR 10,- per share in respect for each share subscribed:

1. DE AGOSTINI INVEST S.A.	12,399 shares
2. BANCA POPOLARE COMMERCIO INDUSTRIA, INTERNATIONAL S.A.	1 share
Total:	12,400 shares

The amount of 124,000.- EUR is at the free disposal of the Company, as was evidenced to the notary authenticating the deed of in Company who expressly states this.

Extraordinary General Meeting of Shareholders

The founders have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting, to which they have considered themselves as duly convoked, and, after having verified that the meeting was duly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. Resolved to appoint the following as Directors of the Company, who shall remain in office until the annual general meeting of shareholders of the Company to be held in September 2002 and until their successors are elected and qualify:

- Monsieur Giorgio Ricchebuono, directeur de banque, 33, via della Moscova, Milano 20122,
- Franco Backhaus, directeur de banque, 13, rue Beaumont, L-1219, Luxembourg,
- Giorgio Vignolle, directeur de banque, 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg,
- Julian Trunkfield, administrateur de société, 18, av. de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg,
- Roberto Drago, industriel, 15, via Giovanni Verzano, Novara.

2. Resolved that ARTHUR ANDERSEN LUXEMBOURG, with registered office in L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet, be elected as external auditor until the annual general meeting of shareholders of the Company to be held in 2002 and until his successor is elected and qualifies.

3. The registered office of the Company is established in Luxembourg, 5, rue Plaetis.

Declaration

The undersigned notary declares that the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915 on commercial companies are fulfilled.

Expenses

The expenses which shall be borne by the Company as a result of its creation are estimated at approximately LUF 290,000.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the above named persons, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons, in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date at the beginning of this deed.

The document having been given for reading to the persons appearing, who signed together with us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le vingt-deux novembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

Ont comparu:

1) DE AGOSTINI INVEST S.A., une société existant et organisée sous les lois du Luxembourg, avec siège social au 18, avenue de la Porte Neuve, représentée par Madame Maria Laura Guardamagna, avocat, 18, avenue de la Porte Neuve, Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 16 novembre 2001,

et

2) BANCA POPOLARE COMMERCIO E INDUSTRIA, INTERNATIONAL S.A., une société existant et organisée sous les lois du Luxembourg, avec siège social au 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, représentée par Madame Concetta Demarinis, employée privée, 18, avenue de la Porte Neuve, Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 20 novembre 2001.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire soussigné resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants, agissant ès qualités, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une «société d'investissement à capital variable» qu'ils déclarent constituer entre eux:

Chapitre 1^{er}. Nom, durée, siège social

Art. 1^{er}. Nom

Il existe entre les soussignés et tous ceux qui deviendront propriétaires d'actions de la société, une société sous forme d'une «société d'investissement à capital variable» sous la dénomination de THE CENTURY FUND SICAV (la «Société»).

Art. 2. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée. La Société pourra être dissoute par décision des actionnaires statuant comme en matière de modification de ces statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 33 ci-après.

Art. 3. Objet

La Société a pour objet exclusif d'investir les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières et autres avoirs autorisés par la loi avec l'objectif de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion des avoirs.

La société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement, au sens le plus large autorisé par la loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif.

Art. 4. Siège social

Le siège de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg au Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé par simple décision du Conseil d'Administration (le «Conseil d'Administration») des succursales ou autres bureaux tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation

complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Chapitre 2. Capital, variations de capital, caractéristiques des actions

Art. 5. Capital

Le capital sera à tout moment égal au total des actifs nets de la Société (la «Valeur Nette d'Inventaire») telle que définie à l'Article 9 ci-dessous et sera représenté par des actions sans valeur nominale (les «Actions»).

Le capital initial de la Société est de cent vingt-quatre mille euros (EUR 124.000,-), représenté par douze mille quatre cent (12.400) actions sans valeur nominale.

Le capital-actions minimum de la Société est l'équivalent en euros de cinquante millions de francs luxembourgeois (50.000.000,- LUF) et doit être atteint dans un délai de six mois qui suivent son inscription comme organisme de placement collectif suivant la loi luxembourgeoise.

Le Conseil d'Administration est autorisé, sans limites, d'émettre des actions entièrement libérées à tout moment contre des paiements en espèces ou, sous réserve des dispositions de la loi, des contributions en nature de titres ou autres actifs. Suivant ce que le Conseil d'Administration décidera, les actions peuvent appartenir à des catégories ou compartiments différents. En accord avec l'article 9 ci-dessous, les actions sont émises à la valeur nette d'inventaire sans qu'il soit réservé aux actionnaires existants de la Société un droit préférentiel de souscription pour des actions supplémentaires qui peuvent être émises. Le Conseil d'Administration peut, à sa seule discrétion, réduire ou refuser d'accepter toute souscription à des actions de chaque compartiment de la Société et peut périodiquement déterminer de quotas minimum de détention ou de souscription d'actions dans quelconque compartiment ou leur valeur. Le Conseil d'Administration peut déléguer à tout administrateur ou directeur dûment autorisé par la Société ou à toute autre personne dûment autorisée le pouvoir et la charge d'accepter des souscriptions et de recevoir le paiement pour ces nouvelles actions et les livrer, toujours suivant les dispositions de la loi luxembourgeoise.

Ces actions peuvent appartenir à différentes catégories ou à différents compartiments, suivant ce que le Conseil d'Administration déterminera.

Dans le but de déterminer le capital en euros, les actifs nets attribuables à chaque catégorie, s'ils ne sont pas exprimés en euros, seront convertis en euros et le capital sera égal au total des actifs nets de l'ensemble de tous les compartiments.

Les variations de capital se feront sans qu'il y ait lieu d'accomplir des formalités légales ou sans enregistrement auprès du teneur de registre de la Société à Luxembourg, comme cela serait nécessaire pour les augmentations et diminutions de capital des sociétés anonymes normales.

La valeur nette d'inventaire de l'action est disponible et peut être obtenue auprès du siège de la Société.

Art. 6. Actions

Les actions sont émises sous forme d'actions au porteur et/ou d'actions nominatives, à la demande de l'actionnaire. Les certificats au porteur seront émis avec coupons si le Conseil d'Administration le décide. Ces certificats seront signés par deux administrateurs et leurs signatures peuvent être des signatures autographiques.

Après l'émission, les certificats au porteur peuvent être échangés pour des actions nominatives et vice-versa aux frais des actionnaires.

Toutes les actions nominatives émises sont inscrites au registre des actionnaires (le «Registre») tenu par Société ou par une ou plusieurs personnes nommées à cet effet par la Société.

Une confirmation de l'inscription au Registre uniquement pour les actions nominatives sera expédiée aux actionnaires, à moins que les actionnaires ne demandent l'émission d'un certificat actionnaire. Les certificats seront signés par deux administrateurs et ces signatures peuvent être autographiques.

Après l'émission, les certificats au porteur peuvent être échangés pour des actions nominatives et vice-versa aux frais des actionnaires.

Les actions doivent être entièrement libérées et n'ont pas de valeur nominale.

Il n'y a pas de restrictions quant au nombre de certificats d'actions.

Des fractions d'actions nominatives peuvent être émises si le Conseil d'Administration le décide. Les fractions d'actions, excepté si elles représentent ensemble une action entière, ne donneront pas le droit de vote à leurs détenteurs, mais pour autant que la Société le décide, donnent droit au détenteur à une fraction correspondant à leur propriété, ou encore aux produits de liquidation.

La Société peut émettre des certificats provisoires dans des formes que le Conseil d'Administration déterminera périodiquement.

Sous réserve des dispositions de la loi luxembourgeoise, le Conseil d'Administration peut décider périodiquement de créer et d'émettre dans chaque compartiment différentes catégories d'actions avec des critères différents de souscription, de conversion et/ou de rachat, différentes politiques de distribution, de structures de frais, différentes devises de référence et/ou politiques de couverture, mais dont les actifs sont communément investis suivant la politique d'investissement particulière du compartiment concerné.

La cession d'actions nominatives peut se faire par livraison du certificat, si émis, à la Société, ensemble avec d'autres instruments de cession que la Société accepte comme satisfaisants, ou par une déclaration écrite de cession inscrite au Registre, datée et signée par le cédant et par le cessionnaire, ou par des personnes ayant des pouvoirs appropriés pour agir à cette fin.

Le Registre contiendra le nom de chaque détenteur d'actions, son lieu de résidence ou son domicile élu et le nombre d'actions nominatives qu'il détient. Chaque transfert et dévolution d'une action nominative sera inscrite au Registre. Chaque actionnaire inscrit doit indiquer une adresse à la Société. Toutes notifications et annonces de la Société aux actionnaires devront être expédiées à cette adresse, qui sera également notée au Registre.

Au cas où un actionnaire ne fournit pas d'adresse à la Société, celle-ci pourra autoriser qu'une mention en soit faite au Registre et l'adresse de cet actionnaire sera celle du siège social de la Société ou telle autre adresse qui sera portée au Registre par la Société de temps à autre jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie à la Société. L'actionnaire pourra à tout moment faire changer l'adresse portée au Registre par une déclaration écrite envoyée à la Société à son siège social, ou à telle autre adresse qui pourrait être fixée par la Société de temps à autre.

Au cas où un actionnaire, à qui un certificat actionnaire a été émis auparavant, peut justifier à la Société que son certificat a été égaré ou détruit, un duplicata peut être émis à sa demande aux conditions et garanties que la Société déterminera (y compris, sans y être limité, un engagement d'une compagnie d'assurances). Ce duplicata peut être émis en remplacement du certificat égaré seulement si la Société a une quasi-certitude que l'original a été détruit et dans ce cas uniquement conformément à toutes les lois applicables.

Lors de l'émission d'un nouveau certificat, sur lequel il sera mentionné qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat original à la place duquel le nouveau certificat a été émis n'aura plus aucune valeur.

Les certificats endommagés peuvent être échangés contre des certificats nouveaux sur ordre de la Société. Ces certificats endommagés seront remis à la Société et annulés sur-le-champ.

La Société peut à son gré mettre en compte de l'actionnaire le coût du duplicata et toutes les dépenses raisonnablement assumées par la Société en relation avec l'émission et l'inscription de celui-ci, ou avec l'annulation de l'ancien certificat.

Les droits attachés aux actions sont ceux qui sont inclus dans la loi luxembourgeoise du 10 août 1915, telle que modifiée, dans la mesure où cette loi n'a pas été remplacée par la loi du 30 mars 1988, telle que modifiée.

Toutes les actions de la Société, quelle que soit leur valeur, ont un droit de vote égal. Toutes les actions de la Société ont un droit égal aux produits de la liquidation et aux produits de distribution.

La Société ne reconnaît qu'un seul actionnaire pour chacune des actions de la Société.

Dans le cas d'un nu-propriétaire ou d'un bénéficiaire et dans le cas de propriété conjointe d'actions, la Société pourra suspendre l'exercice des droits qui résultent de ces actions jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée pour représenter les nus-propriétaires et les bénéficiaires ou les actionnaires conjoints vis-à-vis de la Société. La personne qui est habilitée d'exercer ces droits sera la personne dont le nom apparaît en premier lieu sur le formulaire de souscription et dans le Registre ou, s'il s'agit d'actions au porteur, la personne qui est en possession des certificats d'actions concernés, à moins que le Conseil d'Administration n'accepte l'exercice de ces droits par une autre personne et y donne son consentement.

Art. 7. Restrictions sur la propriété

La Société pourra limiter ou empêcher la propriété d'actions à toute personne, firme ou société, en particulier à toute personne en infraction avec la loi ou les exigences d'un pays ou d'une autorité gouvernementale et à toute personne non qualifiée pour détenir ces actions en vertu de telle loi ou de telles exigences, ou si, par le biais d'actions détenues par une personne, la Société était soumise au paiement d'impôts ou subissait un autre désavantage pécuniaire auxquels elle n'aurait autrement pas été exposée ou, si le Conseil d'Administration le décide et le révèle dans le prospectus courant, un ressortissant des Etats-Unis tel que défini à l'Article 8 ci-dessous (ensemble définies comme des personnes «soumises à des restrictions») et dans ce but, la Société pourra:

a) refuser l'émission d'une action ou l'inscription du transfert d'une action, lorsqu'il apparaît que cette émission ou ce transfert aurait pour conséquence ou pourrait avoir pour conséquence la propriété de cette action de la part d'une personne soumise à des restrictions; et

b) demander à tout moment à toute personne figurant au Registre des actions, ou à toute autre personne qui demande à faire inscrire le transfert d'actions, de lui fournir tous renseignements qu'elle estime nécessaires en vue de déterminer si ces actions appartiennent ou appartiendront en propriété effective à une personne soumise à des restrictions;

c) elle pourra procéder à un rachat forcé dès qu'il apparaîtra qu'une personne soumise à des restrictions, soit seule, soit ensemble avec d'autres personnes, est propriétaire d'actions de la Société, de la manière suivante:

(i) la Société enverra une notice (appelée ci-après «notice d'achat») à l'actionnaire apparaissant dans le Registre comme étant le propriétaire des actions à racheter; cette notice spécifiera les titres à racheter comme indiqué ci-dessus, le prix d'achat à payer pour ces actions et l'endroit où le prix d'achat de ces actions sera payable. Cette notice peut être envoyée à l'actionnaire en question par lettre recommandée adressée à sa dernière adresse connue ou à celle qui est inscrite au Registre de la Société. L'actionnaire susmentionné sera dès lors obligé de remettre à la Société le ou les certificats, si émis, représentant les actions spécifiées dans la notice d'achat. Immédiatement après la fermeture des bureaux à la date indiquée dans la notice d'achat, l'actionnaire en question cessera d'être le propriétaire des actions spécifiées dans la notice d'achat et son nom sera biffé du Registre;

(ii) le prix auquel les actions spécifiées dans la notice d'achat seront rachetées (ci-après le «prix d'achat») sera égal à la valeur nette d'inventaire telle que déterminée conformément à l'article 9 ci-après, moins des frais de rachat tels qu'ils pourront être décidés périodiquement par le Conseil d'Administration en matière de rachats;

(iii) le paiement du prix d'achat sera effectué au propriétaire de ces actions dans la monnaie du compartiment concerné, excepté pendant des périodes de restrictions sur les changes qui pourraient la concerner, et déposé par la Société à Luxembourg ou ailleurs (comme indiqué dans la notice d'achat) pour paiement au propriétaire contre remise du ou des certificats portant sur les actions indiquées dans la notice. Après la remise du prix comme décrit ci-dessus, aucune personne intéressée dans les actions mentionnées dans la notice d'achat n'aura de droit à ces actions ni aucune revendication contre la Société ou ses actifs, sauf le droit de la personne apparaissant comme étant le propriétaire des actions de recevoir le prix déposé (sans intérêts) contre remise du ou des certificats comme il est mentionné plus haut;

(iv) l'exercice par la Société des pouvoirs conférés au présent article ne pourra en aucun cas être mis en question ou invalidé pour le motif qu'il n'y avait pas preuve suffisante de la propriété des actions dans le chef d'une personne ou que la propriété d'une action appartenait à une personne autre que ne l'avait admis la Société à la date de la notice d'achat, sauf que la Société devra exercer ces pouvoirs de bonne foi; et

d) elle pourra refuser lors de toute assemblée d'actionnaires de la Société le droit de vote à toute personne soumise à restrictions.

Art. 8. Définition

Chaque fois que le terme «ressortissant des Etats-Unis d'Amérique ou «ressortissant des USA» est utilisé dans les présents statuts, il vise tout citoyen ou résident des Etats-Unis d'Amérique, toute association constituée ou établie dans un Etat, territoire ou dans une possession relevant des Etats-Unis d'Amérique, toute société de droit des Etats-Unis d'Amérique ou constituée selon les lois d'un Etat, territoire ou d'une possession relevant des Etats-Unis d'Amérique, et toute propriété ou tout trust autre qu'une propriété ou un trust dont le revenu provenant de sources hors des Etats-Unis d'Amérique (qui n'est pas en réalité lié à des affaires de commerce ou d'affaires aux Etats-Unis d'Amérique) ne fait pas partie du revenu brut pour le calcul de l'impôt brut sur le revenu aux Etats-Unis.

Le terme «ressortissant des USA» n'inclut pas les succursales ou représentations d'une banque ou d'une compagnie d'assurance des USA qui opère au-dehors des Etats-Unis pour des raisons commerciales valables, ni les succursales ou représentations réglementées localement ayant comme activité des affaires bancaires ou d'assurance, et non seulement à des fins d'investissement en titres non enregistrés selon la loi «United States Securities Act» de 1933.

Chapitre 3. Valeur nette d'inventaire, rachats, remboursement, conversions d'actions, suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire

Art. 9. Valeur nette d'inventaire

La valeur nette d'inventaire de la Société, la valeur nette d'inventaire par action de chaque compartiment et de chaque catégorie d'actions, ainsi que les prix d'émission et de rachat, sont déterminés périodiquement par la Société, mais au moins deux fois par mois.

La valeur nette d'inventaire par action est exprimée dans la devise du compartiment concerné ou dans toute autre devise au choix du Conseil d'Administration. La valeur nette d'inventaire par action est déterminée en divisant les actifs nets de chaque compartiment concerné par le nombre total d'actions de ce compartiment en circulation, en prenant en considération, si nécessaire, l'évaluation séparée des actifs nets de ce compartiment entre ses catégories d'actions en circulation.

Dans ces statuts, le jour de détermination de la valeur nette d'inventaire est le «jour d'évaluation».

La valeur des actifs de chaque compartiment de la Société sera déterminée comme suit:

la valeur de toutes espèces en caisse ou en dépôt, effets et billets payables à vue et comptes exigibles, dépenses préliminaires, dividendes en espèces et intérêts annoncés ou courus, mais non encore reçus, tel que décrit ci-dessus, constitue la valeur nominale de ces actifs, à moins que leur paiement soit peu probable ou ne puisse être encaissé que partiellement; dans ce cas, la valeur de ces avoirs sera déterminée en retranchant tout montant que la Société estimera de nature à refléter la valeur réelle de ces actifs;

la valeur des valeurs mobilières qui sont négociées ou cotées à une bourse de valeurs est déterminée suivant leur dernier cours de clôture disponible, et toute valeur négociée sur un autre marché réglementé sera évaluée d'une manière aussi proche que possible de celle qui est utilisée pour les valeurs cotées;

concernant les titres dont le volume sur les bourses concernées est peu élevé et les négociations du marché secondaire se fait entre opérateurs qui, en tant que principaux teneurs de marché, offrent des prix en réaction à des conditions sur le marché, la Société peut décider d'évaluer ces titres en accord avec les prix ainsi établis;

concernant les titres non cotées ou les titres non négociés ou traités à une bourse de valeurs ou sur un autre marché organisé, ainsi que les titres cotés ou non cotés sur tel autre marché, pour lesquels aucun prix d'évaluation n'est disponible, ou encore concernant les titres dont les prix indiqués ne correspondent pas à une valeur marchande équitable, la valeur de ces titres sera déterminée avec prudence et bonne foi sur la base de leurs prix de vente prévisibles;

les actifs liquides et instruments du marché monétaire peuvent être évalués à leur valeur nominale plus intérêts courus.

La Société est autorisée à appliquer d'autres principes d'évaluation adéquats pour les actifs de la Société et/ou les actifs d'un compartiment donné s'il s'avère impossible ou inapproprié d'utiliser les méthodes d'évaluation mentionnées ci-dessus.

Dans le but de calculer les prix d'émission, la valeur nette d'inventaire de l'action sera arithmétiquement arrondie vers l'unité monétaire plus élevée la plus proche dans la devise de référence. Dans le cas de rachats ou de conversions, elle sera arrondie arithmétiquement.

La valeur nette d'inventaire de l'action de chaque compartiment et les prix d'émission et de rachat sont disponibles au siège de la Société.

Conformément à l'Article 111 de la loi du 30 mars 1988 telle que modifiée, la Société ne constitue qu'une seule entité légale, mais les engagements n'adressent que le compartiment auquel ces dettes sont attribuées. En ce qui concerne la relation entre actionnaires, chaque compartiment sera traité comme une entité séparée.

Art. 10. Emission d'actions

Chaque fois que la Société offre des actions pour souscription, le prix sera basé sur la valeur nette d'inventaire par action comme défini ci-dessus, calculé à partir du jour d'évaluation pendant lequel l'ordre est placé auprès de l'Agent de Transfert, le cas échéant, un distributeur d'actions, le cas échéant, ou la Société, pourvu que l'ordre soit reçu jusqu'à une heure spécifiée par le Conseil d'Administration, plus une commission de vente possible qui ne dépasse pas cinq (5) pour-cent de la valeur nette d'inventaire, telle que décrite dans la documentation de vente.

Le paiement pour les actions souscrites se fera dans les cinq jours ouvrables bancaires qui suivent le calcul du prix de souscription.

Les paiements peuvent aussi être faits par des contributions en nature de titres ou autres avoirs, suivant ce qui est prescrit par la loi.

Art. 11. Rachats, remboursement d'actions

Conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise, la Société a le pouvoir d'acquérir à titre onéreux ses actions à tout moment pour son propre compte.

Un actionnaire de la Société peut à tout moment demander que la Société rachète toutes ou une partie de ses actions et la Société rachètera alors ces actions sous réserve des cas de suspension dont il est fait référence à l'article 13 ci-dessous.

Toute demande de rachat est irrévocable, excepté dans le cas où pendant une période de suspension de rachats ou de la détermination de la valeur nette d'inventaire suivant l'article 13 ci-dessous.

Cette demande doit avoir la forme écrite (qui, à cette fin, comprend une demande faite par télégramme, courrier électronique ou télécopieur, et qui devra être confirmée par courrier recommandé) expédiée au siège de la Société ou, si la Société le décide, à toute autre personne ou entité qu'elle aura désignée comme son teneur de registre ou agent de transfert, le cas échéant, et inclure les renseignements suivants: le nom et l'adresse exactes de la personne faisant la demande de rachat et le nombre d'actions à racheter, le compartiment auquel appartiennent ces actions, la catégorie d'actions et le nom de la personne à laquelle le paiement doit parvenir.

Le prix de rachat de chaque compartiment est égal à la valeur nette d'inventaire de l'action de ce compartiment, telle que déterminée conformément à l'article 9 ci-dessus, et sera payé dans la devise du compartiment concerné ou, sous réserve des conditions imposées par la loi et avec le consentement des actionnaires concernés, par une contribution en nature de titres ou autres actifs.

Le prix de rachat peut être supérieur ou inférieur au prix d'émission initial, suivant l'évolution de la valeur nette d'inventaire.

Le paiement du prix de rachat sera effectué normalement dans les cinq jours ouvrables qui suivent la réception des documents pertinents, excepté si des dispositions légales, telles que des restrictions sur les changes ou sur le transfert, ou d'autres circonstances au-delà du contrôle de la banque dépositaire rendent impossible le transfert du prix de rachat dans le pays d'origine de la demande de rachat.

Les actions rachetées sont annulées.

Art. 12. Conversion d'actions

Sur la base de la valeur nette d'inventaire par action des différentes catégories ou des différents compartiments, calculée suivant ce qui est indiqué à l'article 9 ci-dessus, les actionnaires peuvent demander la conversion de toutes les ou d'une partie des actions qu'ils détiennent (y compris les fractions d'actions) en actions d'une catégorie différente ou en actions d'un compartiment différent. Les demandes doivent être faites par lettre ou télécopieur à la Société ou à tout autre établissement désigné par la Société. Les demandes de conversion devront être accompagnées par un formulaire de transfert dûment rempli, ou tout autre document prouvant le transfert, suivant le cas.

Lors de l'émission de certificats pour des actions du compartiment ou de la catégorie original(e), le ou les nouveaux certificats seront émis uniquement après réception des certificats antérieurs par la Société.

La conversion d'actions sera suspendue pendant toute période pendant laquelle le calcul de la valeur nette d'inventaire des avoirs du compartiment est suspendu, tel que décrit à l'article 13 ci-dessous.

Le Conseil d'Administration pourra décider des restrictions qu'il estime nécessaires en relation avec la fréquence, les modalités et les conditions pour la conversion d'actions.

Toutes les informations concernant la fréquence, les modalités et les conditions de la conversion seront indiquées dans la documentation de vente.

Les actions converties sont annulées.

Art. 13. Suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire et du prix d'émission, de rachat et de conversion

La Société peut suspendre la détermination de la valeur nette d'inventaire et pourra également suspendre l'émission, le rachat et la conversion d'actions dans les cas suivants:

(a) lorsqu'un marché ou une bourse qui constituent la base de la cotation d'une partie essentielle des avoirs sont fermés (pour des périodes autres que des congés normaux), ou lorsque les transactions y sont soumises à des restrictions ou suspendues;

(b) lorsque la vente de ses investissements ou la détermination de la valeur de ses actifs est impossible, entre autres pour des raisons d'un état d'urgence local ou une interruption du réseau de communication;

(c) lorsque, comme résultat de restrictions sur les changes ou autres restrictions ou difficultés frappant le transfert ou la remise de fonds, les transactions sont rendues impossibles ou impraticables, ou lorsque les achats et ventes d'actifs ne peuvent être effectués à des cours de change normaux; ou

(d) dans le cas d'une décision de liquider la Société, le jour ou après le jour de la publication de la première convocation à l'assemblée générale des actionnaires dans cet objectif.

La Société procédera immédiatement à la suspension de l'émission, du rachat et de la conversion d'actions lors d'un événement qui l'entraîne dans la liquidation.

Les investisseurs qui ont fait une demande de souscription et les actionnaires qui ont demandé le rachat ou la conversion seront avisés de toute suspension dans un délai de sept jours qui suit leur demande et ils seront promptement avisés de la fin de la suspension.

Par ailleurs, la Société ne sera pas tenue de racheter et convertir à un jour d'évaluation plus de 10% du nombre d'actions d'un compartiment particulier et en circulation tel jour d'évaluation. En conséquence, les rachats et conversions peuvent être différés par la Société et seront traités proportionnellement au prochain jour d'évaluation (toujours dans le cadre de la limite prémentionnée). Dans cet objectif, les demandes de rachat et de conversion ainsi différées seront traitées en priorité à des demandes reçues par après.

Sauf dans des cas de mauvaise gestion ou de négligence grave, toutes les décisions prises par le Conseil d'Administration ou par ses représentants en ce qui concerne le calcul de la valeur nette d'inventaire auront un effet final et obligatoire pour la Société et ses actionnaires.

Chapitre 4. Assemblées générales

Art. 14. Général

Toute assemblée valablement constituée des actionnaires de la Société représente l'universalité de ses actionnaires. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 15. Assemblées générales annuelles

L'assemblée annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg qui sera indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième mercredi du mois de septembre à 11.00 heures. Si ce jour est un jour férié bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle sera tenue le jour ouvrable bancaire suivant au Luxembourg. L'assemblée générale annuelle peut être tenue à l'étranger si, de l'avis absolu et final du Conseil d'Administration, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées des actionnaires peuvent être tenues à des endroits et suivant des délais de convocation qui peuvent être spécifiés dans les avis de convocation aux assemblées concernées.

Art. 16. Organisation des assemblées

Les quorums et délais prescrits par la loi luxembourgeoise régleront les convocations et la tenue des assemblées des actionnaires de la Société, à moins que ces statuts n'en disposent autrement.

Chaque action a droit à une voix, sous réserve des restrictions imposées par ces statuts. Un actionnaire pourra agir dans toute assemblée des actionnaires en désignant une autre personne par écrit ou par télécopieur comme son mandataire.

Le Président du Conseil d'Administration présidera toutes les assemblées des actionnaires; en son absence, les actionnaires peuvent nommer une autre personne comme président pro tempore par le vote d'une majorité présente à l'assemblée.

S'il n'a pas été disposé autrement par la loi, les résolutions des assemblées des actionnaires dûment convoquées sont prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées et votantes.

Le Conseil d'Administration peut fixer toutes autres conditions qui devront être remplies par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées des actionnaires. Les actionnaires d'un compartiment particulier peuvent à tout moment tenir des assemblées générales dans le but de délibérer sur un sujet qui concerne uniquement ce compartiment particulier.

A moins qu'il soit stipulé différemment par la loi ou les présents statuts, la décision d'une assemblée générale d'un compartiment sera prise à la majorité des actionnaires du compartiment qui sont présents ou représentés.

Une décision de tenir une assemblée générale des actionnaires de la Société, qui affecte les droits des actionnaires d'un compartiment particulier vis-à-vis des droits des actionnaires d'un autre compartiment, est soumise à l'accord des actionnaires de ces compartiments conformément aux articles 68 de la loi modifiée du 10 août 1915, telle que modifiée.

Art. 17. Convocation aux assemblées générales

Les actionnaires se réunissent après convocation du Conseil d'Administration sur un avis qui contiendra l'ordre du jour et qui sera expédié par courrier postal au moins 15 jours avant la date de l'assemblée générale aux actionnaires à leur adresse indiquée dans le Registre; la Société n'est pas tenue de prouver l'accomplissement de la convocation par avis, si la convocation a également été publiée conformément à la loi luxembourgeoise dans des journaux à circulation adéquate dans tous les pays dans lesquels les actions sont cotées ou vendues au public.

Les avis contiendront également les règles en matière de quorum et de majorité prévues par la loi luxembourgeoise et énoncées aux articles 67 et 67-1 de la loi (modifiée) du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et dans les statuts de la Société.

Toutefois, si tous les actionnaires sont présents ou représentés dans une assemblée des actionnaires et déclarent avoir été intégralement informés quant à l'ordre du jour, l'assemblée pourra être tenue sans avis ou sans qu'une publication n'ait été faite.

Chapitre 5. Administration et gestion

Art. 18. Administration

La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être des actionnaires de la Société. Sous réserve de ce qui suit, les administrateurs sont élus par les actionnaires dans une assemblée générale pour une période se terminant à la prochaine assemblée générale annuelle et lorsque leurs successeurs auront été élus et auront accepté leur nomination ou, si plus tard, à la date de ces élections et ces acceptations, sous condition, toutefois, qu'un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et / ou remplacé à tout moment par une décision des actionnaires. Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront se réunir et élire par cooptation à la majorité des voix un autre administrateur pour remplir le poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

La Société devra recevoir un avis écrit au moins 7 jours à l'avance concernant l'intention d'un actionnaire de proposer une personne autre que l'administrateur démissionnaire pour être élue au poste d'administrateur et un tel avis doit être accompagné par une notification écrite signée de la personne qui est proposée, qui devra confirmer sa volonté d'être nommée, toujours sous condition que si les actionnaires présents à l'assemblée générale sont unanimement d'accord, le président de cette assemblée pourra renoncer à ces avis et soumettre le nom de la personne ainsi nommée à l'assemblée.

Art. 19. Réunions et décisions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président, et pourra élire parmi ses membres un vice-président. Il pourra également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui aura la responsabilité de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des assemblées des actionnaires. Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le Conseil d'Administration pourra périodiquement nommer un directeur administratif ou tous autres directeurs ou fondés de pouvoir dont les fonctions seront jugées nécessaires pour mener les affaires et la gestion de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le Conseil d'Administration. Les directeurs et fondés de pouvoir n'ont pas besoin d'être des administrateurs ou actionnaires de la Société. Les directeurs ou fondés de pouvoir ainsi nommés auront les pouvoirs et les charges qui leur sont attribués par le Conseil d'Administration, pour autant que les statuts n'en décident pas autrement.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins 24 heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation à la réunion. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, courrier électronique ou télécopie de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion individuelle tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra agir dans une réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

A l'exception de ce qui est mentionné ci-dessous, le Conseil d'Administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des administrateurs est présente (également par voie d'appel conférence) ou représentée à la réunion. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas d'égalité des voix, la voix du président est prépondérante.

Les administrateurs peuvent également adopter unanimement une décision par voie de circulaire, sur laquelle chaque administrateur exprime son accord sur un ou plusieurs documents identiques par écrit, courrier électronique ou télécopieur (dans chaque cas, celui-ci devra être confirmé par écrit par courrier recommandé) ces documents ensemble constituant un procès-verbal approprié témoignant de cette décision.

Art. 20. Procès-verbaux

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et de l'assemblée générale des actionnaires seront signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence de la réunion ou de l'assemblée et seront consignés dans les livres pertinents.

Des copies ou extraits des procès-verbaux à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 21. Pouvoirs du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par ces statuts à l'assemblée générale des actionnaires tombent sous la compétence du Conseil d'Administration.

Sous réserve de l'approbation de l'autorité de surveillance, le Conseil d'Administration peut nommer des gestionnaires d'investissement, la banque dépositaire, des agents administratifs, de distribution et de transfert et des teneurs de registre.

En accord avec les principes de la répartition des risques, le Conseil d'Administration a le pouvoir de déterminer l'orientation générale de la gestion et de la politique d'investissement, ainsi que les lignes de conduite à suivre dans la gestion de la Société.

Le Conseil d'Administration peut décider d'ouvrir des nouveaux compartiments ou de fermer un compartiment de la Société. Si les actifs d'un compartiment n'atteignent pas le, ou tombent en-dessous, d'un niveau que le Conseil d'Administration considère comme étant trop difficile à gérer dans ce compartiment, ou encore dans le cadre d'une rationalisation de la série de produits offerte aux clients, le Conseil d'Administration pourra décider de procéder à la clôture de ce compartiment. Dans pareil cas, un avis sur la clôture sera transmis à tous les actionnaires nominatifs. Cet avis sera également publié suivant les règles luxembourgeoises concernant tous les avis aux actionnaires. Les actifs nets du compartiment concerné seront distribués parmi les actionnaires de ce compartiment.

Si les actifs d'un compartiment n'atteignent pas le, ou tombent en-dessous, d'un niveau que le Conseil d'Administration considère comme étant trop difficile à gérer, ou dans le cadre d'une rationalisation de la série de produits offerte aux clients, le Conseil d'Administration aura la possibilité d'offrir aux actionnaires d'un compartiment la fusion de leur compartiment avec un ou plusieurs autres compartiments de la Société. Dans ce cas, un avis sur la fusion de ces compartiments sera transmis à tous les actionnaires nominatifs des compartiments concernés. Cet avis sera également publié suivant les règles luxembourgeoises concernant tous les avis aux actionnaires. Chaque actionnaire des compartiments concernés aura la possibilité de demander le rachat de ses actions sans frais pendant une période déterminée par le Conseil d'Administration (au moins un mois à partir de la publication) et indiquée dans les publications sus-mentionnées. A l'expiration de cette période, la fusion liera tous ceux qui n'auront pas demandé le rachat de leurs actions.

Dans les conditions et suivant les mêmes procédures qui sont mentionnées ci-dessus, le Conseil d'Administration pourra décider de fusionner un des compartiments de la Société avec un autre fonds d'investissement luxembourgeois soumis à la partie I de la loi du 30 mars 1988, telle que modifiée.

Dans les conditions et suivant les mêmes procédures que celles qui sont mentionnées ci-dessus, le Conseil d'Administration peut décider de diviser un compartiment de la Société.

Art. 22. Politique d'investissement

En accord avec les principes de la répartition des risques, le Conseil d'Administration a le pouvoir, dans les limites énoncées par la loi, de déterminer la politique d'investissement dans chaque compartiment de la Société, ainsi que les lignes de conduite à suivre dans l'administration de la Société.

Des considérations à plus long terme sur la base de critères économiques fondamentaux prévaudront sur l'optimisation à court terme des revenus, qui pourrait entraîner un risque plus élevé.

Afin de réaliser une couverture et une gestion efficaces des avoirs, le Fonds pourra utiliser des techniques et instruments qui se rapportent aux valeurs mobilières.

Les actifs de chaque compartiment sont exposés aux risques normaux sur les marchés, et il ne pourra être garanti que les objectifs d'investissement seront atteints dans tous les compartiments.

Art. 23. Délégation

Le Conseil d'Administration peut nommer, que ce soit au sein ou en-dehors de ses membres, des comités de gestion, de consultation ou techniques permanents ou temporaires. La composition, les pouvoirs et la rémunération (le cas échéant) fixe ou variable de ses membres seront déterminés par le Conseil d'Administration et les frais encourus seront considérés comme frais généraux.

Conformément aux articles 60 de la loi modifiée de 1915, le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs en matière de gestion et représentation journalière de la Société à un ou plusieurs de ses membres sous réserve de l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires, ou encore à une ou plusieurs personnes qui ne sont pas des administrateurs.

Dans le cadre de la gestion journalière, le Conseil d'Administration et les personnes auxquelles la gestion journalière est confiée peuvent déléguer à un mandataire des pouvoirs spéciaux et limités.

Le Conseil d'Administration peut également confier la gestion d'une ou de plusieurs parties des affaires de la Société à un ou plusieurs représentants autorisés, sélectionnés au sein de ou en dehors de ses membres, et confier tous pouvoirs spéciaux et limités à un mandataire.

Le Conseil d'Administration peut à tout moment révoquer les personnes mentionnées ci-avant.

Le Conseil d'Administration détermine les attributions et rémunérations fixes ou variables des personnes auxquelles il confère ses pouvoirs et les impute aux frais généraux.

Art. 24. Clause d'invalidité

Aucun contrat ni aucune autre transaction entre la Société et une autre société ou firme ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs des administrateurs ou directeurs de la Société ont un intérêt personnel dans, ou sont administrateurs, associés, directeurs ou employés d'une telle société ou firme. Un administrateur ou directeur de la Société qui serait un administrateur, associé, directeur ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société contracterait des ou s'engagerait autrement en affaires ne pourra, pour la seule raison de son affiliation dans cette autre société ou firme, être empêché de délibérer et voter, ou d'agir en relation avec un tel contrat ou une telle autre affaire.

Au cas où un administrateur ou directeur de la Société aurait un intérêt personnel dans quelque transaction de la Société, cet administrateur ou directeur informera le Conseil d'Administration de son intérêt personnel, et il ne délibérera ni ne prendra part au vote sur cette transaction, et un rapport devra être fait au sujet de cette transaction et de l'intérêt personnel de cet administrateur ou directeur à la prochaine assemblée des actionnaires.

Le terme intérêt personnel, tel qu'il est utilisé dans cet article, ne comprend pas les intérêts qui résultent uniquement du fait que l'affaire, la position ou transaction implique le GROUPE DE AGOSTINI et le GROUPE BANCARIO BANCA POPOLARE COMMERCIO E INDUSTRIA, ou l'une de ses filiales directes ou indirectes ou une autre société ou entité que le Conseil d'Administration pourra déterminer de temps à autre à sa seule discrétion.

Art. 25. Indemnisation

La Société pourra indemniser tout administrateur ou directeur et gestionnaire pour des dépenses raisonnablement occasionnées par tous actions, procès ou procédures auxquels il aura été partie en sa qualité d'administrateur ou de directeur de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société, administrateur ou directeur de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès ou procédures il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration.

Art. 26. Engagements de la Société envers des tiers

La Société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, ou par la signature conjointe d'un administrateur et d'une autre personne dûment autorisée, ou d'une autre manière telle que déterminée par une décision du Conseil d'Administration.

Art. 27. Gestionnaire d'investissements, Conseiller en investissement et Banque Dépositaire

La Société peut conclure une convention de gestionnaire d'investissements et/ou de conseiller en investissement dans le but d'accomplir les objectifs d'investissement de la Société en relation avec chaque compartiment.

La Société peut conclure un contrat de dépositaire avec une banque autorisée à effectuer des activités bancaires au sens de la loi luxembourgeoise (la «Banque Dépositaire»). Toutes les valeurs mobilières de la Société et les actifs liquides seront détenus par ou sur ordre de la Banque Dépositaire.

Au cas où la Banque Dépositaire désirerait démissionner, le Conseil d'Administration prendra les mesures nécessaires afin de nommer une autre banque pour agir comme banque dépositaire et le Conseil d'Administration nommera cette banque aux fonctions de Banque Dépositaire en remplacement de la Banque Dépositaire sortante. Les administrateurs ne révoqueront pas la Banque Dépositaire avant qu'une autre banque dépositaire ne soit nommée conformément aux statuts pour agir à la place de la Banque Dépositaire.

Chapitre 6. Réviseur d'entreprises

Art. 28. Réviseur d'entreprises

L'assemblée générale des actionnaires nommera un «réviseur d'entreprises agréé» qui s'acquittera des devoirs énoncés à l'article 89 de la loi de 30 mars 1988.

Chapitre 7. Rapports annuels

Art. 29. Année comptable

L'année comptable de la Société commence chaque année au 1^{er} juillet et se termine le 30 juin.

Art. 30. Allocation des résultats

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera de quelle façon les profits annuels seront employés. Les dividendes seront, le cas échéant, déclarés pour le nombre d'actions en circulation à la date d'enregistrement des dividendes telle que cette date est déterminée par le Conseil d'Administration pour les dividendes intérimaires ou par l'assemblée générale des actionnaires de la Société en cas de dividende final, et seront payés aux détenteurs de ces actions endéans les deux mois qui suivent cette déclaration, à moins que, dans le cas d'actions nominatives, un actionnaire ne choisisse d'avoir tous les dividendes auxquels il a droit automatiquement réinvestis dans des actions supplémentaires de la Société.

Le Conseil d'Administration peut déclarer et payer des dividendes intérimaires sur la base des états financiers intérimaires, en conformité avec les lois en vigueur.

La Société peut opérer des comptes de compensation de dividendes.

Chapitre 8. Dissolution, liquidation

Art. 31. Liquidation

En cas de dissolution de la Société, la liquidation se fera par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée des actionnaires délibérant sur la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Si le capital de la Société tombe en dessous des deux tiers du capital minimum, les administrateurs doivent soumettre la question de la liquidation de la Société à une assemblée générale des actionnaires délibérant sans condition de présence. La décision de liquider sera prise à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'assemblée. Si le capital social tombe en dessous d'un quart du capital minimum requis, l'assemblée générale délibérera sans condition de présence, et la décision de procéder à la liquidation pourra être prononcée par les actionnaires possédant ensemble un quart des actions représentées à l'assemblée.

Les avis de convocation à ces assemblées doivent être rédigés de sorte à permettre aux assemblées générales de délibérer dans un délai de quarante jours à partir de la constatation que le capital est devenu inférieur respectivement aux deux tiers ou au quart du capital minimum requis.

Les produits nets de la liquidation dans chaque compartiment peuvent être distribués par les liquidateurs aux actionnaires de ce compartiment.

Les fonds auxquels les actionnaires ont droit lors de la liquidation de la Société et qui ne sont pas réclamés par les ayants droit avant la clôture de la liquidation sont déposés au nom des ayants droit auprès de la Caisse des Consignations à Luxembourg, conformément à l'article 83 de la loi de 1988.

La décision de l'assemblée générale des actionnaires ou de la cour de justice qui prononce la clôture et la liquidation de la Société sera publiée dans la feuille officielle «Mémorial» et dans trois journaux à circulation adéquate, dont un au moins doit être un journal luxembourgeois. Ces publications sont faites à la discrétion du ou des liquidateurs.

Art. 32. Frais

La Société portera toutes les dépenses administratives dues ou courues, y compris tous les honoraires du gestionnaire d'investissement, du dépositaire et de tous les autres représentants et agents de la Société, la rémunération des administrateurs et leurs menus frais raisonnables, le coût du lancement de la Société et son enregistrement, ainsi que tous les frais et dépens légaux, de révision, de gestion, de dépôt, d'agent payeur et ceux de l'administration de la Société et de l'administration centrale ou les frais de domiciliation, de représentation, d'autres frais d'exploitation, y compris les frais liés à l'achat et la vente de titres en portefeuille, les frais des publications légales, des prospectus, rapports financiers et autres documents mis à la disposition des actionnaires, les dépenses raisonnables de marketing et de publicité, et généralement tous autres frais et toutes autres dépenses découlant de son administration.

Si un engagement se rapporte à une catégorie ou à un compartiment particulier seulement (comme certains frais de distribution qui s'appliquent uniquement à certaines catégories), ces engagements sont attribués à la catégorie ou au compartiment concerné(e).

Art. 33. Modification des statuts

Les présents statuts peuvent être modifiés par une décision prise dans une assemblée générale extraordinaire soumise aux conditions de présence et de vote stipulées par la loi modifiée du 10 août 1915.

Art. 34. Dispositions générales

Toutes les matières qui ne sont pas régies par ces statuts sont déterminées par la loi du 10 août 1915 et la loi du 30 mars 1988.

Art. 35. Dispositions provisoires

Concernant les dispositions temporaires, l'année comptable définitive de la Société commencera le 22 novembre 2001 et se terminera au 30 juin 2002 et sera soumise à l'article 15 de ces statuts; la première assemblée générale des actionnaires de la Société sera tenue le deuxième mercredi de septembre 2002 à 11.00 heures.

Confirmation

Le notaire soussigné confirme que les conditions de l'article 16 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été observées.

Souscription

Les fondateurs ont souscrit les actions suivantes de la Société et payé comptant le prix d'émission de EUR 10,- par action pour chaque action souscrite:

1. DE AGOSTINI INVEST S.A.	12.399 actions
2. BANCA POPOLARE COMMERCIO INDUSTRIA, INTERNATIONAL S.A.	1 action
Total:	12.400 actions

Le montant de 124.000,- EUR est à la libre disposition de la Société, comme il a été démontré au notaire qui établit l'authenticité de l'acte de Société et le déclare expressément.

Assemblée générale extraordinaire des actionnaires

Les fondateurs se sont immédiatement réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se sont reconnus dûment convoqués et, ayant vérifié que l'assemblée était régulièrement constituée, ont adopté à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Il a été décidé de nommer les personnes suivantes aux fonctions d'administrateur de la Société qui resteront en fonction jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui sera tenue en 2002 et jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus et qualifiés:

- Monsieur Giorgio Ricchebuono, directeur de banque, avec adresse professionnelle 33, via della Moscova, Milano 20122,
- Franco Backhaus, directeur de banque, avec adresse professionnelle 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg,
- Giorgio Vignolle, directeur de banque, avec adresse professionnelle 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg;
- Julian Trunkfield, administrateur de société, avec adresse professionnelle 18, av. de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg
- Roberto Drago, industriel, avec adresse professionnelle à 15, via Giovanni Verzano, Novara.

2. Il a été décidé que ARTHUR ANDERSEN LUXEMBOURG, 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg est élu comme réviseur externe jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2002 et jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus et qualifiés.

3. Le siège de la Société est établi à Luxembourg, 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions énumérées par l'article 26.1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sont remplies.

Frais

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations, ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution sont évalués approximativement à LUF 290.000,-.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, les présents Statuts sont rédigés en langue anglaise suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été donné pour lecture aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M.-L. Guardamagna, C. Demarinis, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2001, vol. 132S, fol. 68, case 7. – Reçu 50.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2001.

J. Delvaux.

(81937/208/1147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2001.

I.D.S., Société Anonyme.

Siège social: L-2624 Luxembourg, 31, rue Trémont.

R. C. Luxembourg B 73.924.

Il résulte d'une lettre recommandée du 3 août 2001 annexée à la présente, que la société BUREAU MODUGNO, S.à r.l. a donné sa démission comme commissaire aux comptes de la société I.D.S. Société Anonyme avec effet immédiat au 3 août 2001.

Esch-sur-Alzette, le 6 août 2001.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 août 2001, vol. 320, fol. 72, case 1/1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(50721/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2001.

HARMAKHIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.
R. C. Luxembourg B 67.983.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2001, vol. 556, fol. 58, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2001.

HARMAKHIS S.A.

Signature

(50712/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2001.

HARMAKHIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 67.983.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2001, vol. 556, fol. 58, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2001.

HARMAKHIS S.A.

Signatures

(50713/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2001.

HELKIN INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 36.799.

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of February 2nd, 2000

- Ms Carole Caspari, employée privée, residing 159, Mühlenweg, L-2155 Luxembourg, be appointed as additional Director. Her mandat will lapse at the Annual General Meeting of 2002.

For true copy

HELKIN INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Signatures

Directors

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2001, vol. 556, fol. 44, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50714/795/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2001.

HIFI IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 132, rue de Hollerich.
R. C. Luxembourg B 46.241.

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2005, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'Administration:

Monsieur Jacques Niedercorn, administrateur de société, Luxembourg, président du conseil d'administration et administrateur délégué.

Madame Blandine Niedercorn, administrateur de société, Luxembourg

Monsieur André Wilwert, administrateur de société, Luxembourg

Commissaire aux comptes:

INTERAUDIT, S.à r.l., Luxembourg.

Luxembourg, le 20 juillet 2001.

Pour avis sincère et conforme

Pour HIFI IMMOBILIERE S.A.

KPMG EXPERTS COMPTABLES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2001, vol. 556, fol. 9, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50715/537/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2001.

HOLDFINS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 22, boulevard Pierre Dupong.
R. C. Luxembourg B 74.065.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire (sous seing privé) du 24 juillet 2001

1. En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, l'Assemblée décide de changer le capital social de la société de LUF 1.250.000,- en EUR 30.986,69 avec effet comptable au 1^{er} janvier 2001
2. L'Assemblée décide la suppression de toute référence à la valeur nominale des 1.250 actions de la société et la modification des 1.250 actions de la Société en 1.250 actions sans valeur nominale.
3. L'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:
«Le capital social souscrit est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (EUR 30.986,69), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Pour extrait sincère et conforme
HOLDFINS S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2001, vol. 556, fol. 50, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50716/545/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2001.

IKOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 38.766.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire (sous seing privé) du 31 juillet 2001

1. En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, l'Assemblée décide de changer le capital social de la société de LUF 1.250.000,- en EUR 30.986,69 avec effet comptable au 1^{er} janvier 2001
2. L'Assemblée décide la suppression de toute référence à la valeur nominale des 1.250 actions de la société et la modification des 1.250 actions de la Société en 1.250 actions sans valeur nominale.
3. L'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:
«Le capital social souscrit est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (EUR 30.986,69), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Pour extrait sincère et conforme
IKOS S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2001, vol. 556, fol. 50, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50725/545/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2001.

IMMOBILIERE ESPACE KIRCHBERG A, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 77.897.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale en date du 29 mars 2001 au siège social

Il résulte de la réunion que:

Le capital social a été converti au 1^{er} janvier 2001 en euros pour le transformer de son montant actuel de LUF 2.931.000,- en EUR 72.657,59 représenté par 10.000 actions sans désignation de valeur nominale.

L'article 3 alinéa 1^{er} des statuts a été modifié corrélativement pour avoir la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à soixante-douze mille six cent cinquante-sept euros et cinquante-neuf cents (72.657,59), représenté par 10.000 (dix mille) actions sans désignation de valeur nominale, dont 6.000 (six mille) actions de catégories A et 4.000 (quatre mille) actions de catégorie B.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Le mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2001, vol. 556, fol. 56, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50732/799/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2001.

IMEX STOCK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8410 Steinfort, 38, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 26.987.

Assemblée Générale de cession de parts

L'an deux mille un, le 23 février se sont réunis les associés de la société à responsabilité limitée IMEX STOCK, S.à r.l., soit:

- Monsieur Manni Ernesto, demeurant à B-6700 Arlon, 34, rue François Boudart,
- Madame Manni Domenica, son épouse, demeurant 34, rue François Boudart
- Monsieur Manni Boris, demeurant Quai Saint Léonard, 22/071 mineur d'âge, ici représenté par Monsieur Manni Ernesto, préqualifié, en vertu de l'acte de notoriété du 7 juin 2000 passé par-devant Maître J.P. Umbreit, notaire de résidence à Arlon, n° répertoire 10.801, seul héritier de Monsieur Manni Bernard, ayant demeuré à B-6700 Arlon, 167, rue de Neufchâteau et décédé le 16 août 1997

lesquels ont déclaré représenter l'entière du capital social, et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Monsieur Manni Ernesto, préqualifié, cède et transporte sous toutes les garanties de fait ou de droit 390 (trois cent quatre-vingt-dix) parts sociales sur 750 de la société à Monsieur Heyse Luc, demeurant 38, route d'Arlon à L-8410 Steinfort qui y consent pour la somme de cinquante-deux mille francs luxembourgeois ce dont il consent bonne et valable quittance.

Deuxième résolution

Madame Manni Domenica préqualifiée, cède et transporte sous toutes les garanties de fait ou de droit 270 (deux cent soixante-dix) parts sociales sur 750 de la société à Monsieur Heyse Luc, demeurant 38, route d'Arlon à L-8410 Steinfort qui y consent pour la somme de trente-six mille francs luxembourgeois ce dont elle consent bonne et valable quittance.

Troisième résolution

Monsieur Manni Boris, préqualifié et représenté comme il est dit, cède et transporte sous toutes les garanties de fait ou de droit 90 (quatre-vingt-dix) parts sociales sur 750 de la société à Monsieur Heyse Luc, demeurant 38, route d'Arlon à L-8410 Steinfort qui y consent pour la somme de douze mille francs luxembourgeois ce dont il consent bonne et valable quittance par le paiement d'un chèque sous réserve d'encaissement tiré sur la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT n° 11503140018.

Quatrième résolution

Le capital social est désormais réparti comme suit:

- Heyse Luc	750/750
Total	<u>750/750</u>

La société est désormais unipersonnelle à responsabilité limitée.

Ensuite, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La démission de Monsieur Manni Ernesto de son poste de gérant est acceptée.

Deuxième résolution

Est appelé à la fonction de gérant unique pouvant engager la société par sa seule signature:

Monsieur Heyse Luc, préqualifié.

Fait et passé à Steinfort, date qu'en tête.

Signatures.

Enregistré à Capellen, le 8 août 2001, vol. 137, fol. 65, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

(50727/000/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2001.

IMMO-CENTRE PROMOTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 24.378.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 juillet 2001, vol. 320, fol. 65, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2001.

IMMO-CENTRE PROMOTION, S.à r.l.

(50729/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2001.

IMM. LUX S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 47.908.

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of March 21, 2001

- Mr Giancarlo Cervino, employé privé, residing 20, boulevard de Verdun, L-2670 Luxembourg is appointed as an additional Director. The mandate of Mr Cervino will lapse at the Annual General Meeting of 2005.

Luxembourg, March 21, 2001.

For true copy
IMM. LUX S.A.
Signatures
Directors

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2001, vol. 556, fol. 44, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50728/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2001.

IMMOBILIERE BEI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4306 Esch-sur-Alzette, 97, rue Michel Rodange.
R. C. Luxembourg B 60.623.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 juillet 2001, vol. 320, fol. 65, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 9 août 2001.

IMMOBILIERE BEI, S.à r.l.

(50731/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2001.

IMMOBILIERE ESPACE KIRCHBERG B, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 77.898.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale en date du 29 mars 2001 au siège social

Il résulte de la réunion que:

Le capital social a été converti au 1^{er} janvier 2001 en euros pour le transformer de son montant actuel de LUF 2.809.000,- en EUR 69.633,29 représenté par 10.000 actions sans désignation de valeur nominale.

L'article 3 alinéa 1^{er} des statuts a été modifié corrélativement pour avoir la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à soixante-neuf mille six cent trente-trois euros et vingt-neuf cents (69.633,29), représenté par 10.000 (dix mille) actions sans désignation de valeur nominale, dont 6.000 (six mille) actions de catégories A et 4.000 (quatre mille) actions de catégorie B.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Le mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2001, vol. 556, fol. 56, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50733/799/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2001.

INCOP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital: 18.200,- EUR.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 78.746.

Suite à la résolution de l'associé unique de la société tenue en date du 18 juillet 2001 il a été décidé de nommer Mlle Yannick Poos demeurant 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg en tant que nouvelle gérante de la société en remplacement de Monsieur Wayne Tallowin et ce à partir du 1^{er} juillet 2001.

G. Becquer
Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2001, vol. 556, fol. 51, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50738/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2001.

IMMOBILIERE ESPACE KIRCHBERG C, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 77.899.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale en date du 29 mars 2001 au siège social

Il résulte de la réunion que:

Le capital social a été converti au 1^{er} janvier 2001 en euros pour le transformer de son montant actuel de LUF 2.180.000,- en EUR 54.040,79 représenté par 10.000 actions sans désignation de valeur nominale.

L'article 3 alinéa 1^{er} des statuts a été modifié corrélativement pour avoir la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à cinquante-quatre mille quarante euros et soixante-dix-neuf cents (54.040,79), représenté par 10.000 (dix mille) actions sans désignation de valeur nominale, dont 6.000 (six mille) actions de catégories A et 4.000 (quatre mille) actions de catégorie B.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2001, vol. 556, fol. 56, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50734/799/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2001.

IMMOBILIERE ESPACE KIRCHBERG D, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 77.900.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale en date du 29 mars 2001 au siège social

Il résulte de la réunion que:

Le capital social a été converti au 1^{er} janvier 2001 en euros pour le transformer de son montant actuel de LUF 2.080.000,- en EUR 51.561,85 représenté par 10.000 actions sans désignation de valeur nominale.

L'article 3 alinéa 1^{er} des statuts a été modifié corrélativement pour avoir la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à cinquante et un mille cinq cent soixante et un euros et quatre-vingt-cinq cents (51.561,85), représenté par 10.000 (dix mille) actions sans désignation de valeur nominale, dont 6.000 (six mille) actions de catégories A et 4.000 (quatre mille) actions de catégorie B.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2001, vol. 556, fol. 56, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50735/799/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2001.

INVESTISSEMENTS ALIMENTAIRES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 53.452.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire (sous seing privé) du 26 juillet 2001

1. En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, l'Assemblée décide de changer le capital social de la société de ITL 1.600.000.000,- en EUR 826.331,04 avec effet comptable au 1^{er} janvier 2001

2. L'Assemblée décide la suppression de toute référence à la valeur nominale des 1.600 actions de la société et la modification des 1.600 actions de la Société en 1.600 actions sans valeur nominale.

3. L'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à huit cent vingt-six mille trois cent trente et un virgule zéro quatre euros (EUR 826.331,04), représenté par mille six cents (1.600) actions sans valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Pour extrait sincère et conforme

INVESTISSEMENTS ALIMENTAIRES S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2001, vol. 556, fol. 50, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50743/545/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2001.

IMPARCIAL S.A., Holdingaktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
H. R. Luxembourg B 37.511.

Auszug aus der Beschlussfassung der Ordentlichen Generalversammlung vom 16. März 2000

- Fräulein Carole Caspari, employée privée, wohnhaft in 159, Mühlenweg, L-2155 Luxembourg wird als zusätzliches Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft ernannt. Ihr Mandat wird anlässlich der Generalversammlung des Jahres 2003 auslaufen.

Für beglaubigten Auszug

IMPARCIAL S.A.

Unterschrift / Unterschrift

Verwaltungsratsmitglied / Verwaltungsratsmitglied

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2001, vol. 556, fol. 44, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50737/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2001.

ITACA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 51.520.

Le bilan au 31 mars 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2001, vol. 556, fol. 56, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2001.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau LUF 2.570.861,-

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2001.

Signature.

(50744/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2001.

IVOIRE Telecom S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 61.651.

Il résulte des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires de la société IVOIRE Telecom S.A. HOLDING tenue en date du 2 août 2001 que:

- ARTHUR ANDERSEN, réviseur d'entreprises, établi à L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet, a été nommé commissaire aux comptes de la société et est chargé d'assurer le contrôle des comptes pour les exercices clos aux 31 décembre 1998, 1999 et 2000. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 2 août 2001.

Pour IVOIRE Telecom S.A. HOLDING

G. Arendt

Mandataire

Pour copie conforme

BONN SCHMITT STEICHEN

Avocats

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2001, vol. 556, fol. 55, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50745/256/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2001.

LES PUBLICATIONS MOSELLANES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 64, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 20.976.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2001, vol. 554, fol. 76, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2001.

Pour la société

Par mandat

Signature

(50754/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2001.

KEY JOB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 3, rue d'Alsace.
R. C. Luxembourg B 25.198.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2001, vol. 556, fol. 59, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2001.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire***AFFECTATION DU RESULTAT**

Dividendes	2.261.000,- LUF
Résultats reportés	569.828,- LUF

Conseil d'administration:

M. Patrick Honorez, demeurant à Dalheim (L);
Mme Danielle Janssens, demeurant à Uccle (B);
M. Etienne Reeners, demeurant à Braine-l'Alleud (B).

Le mandat des administrateurs a été renouvelé pour une année et arrivera à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2002.

Commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, société civile, 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

Le mandat du commissaire aux comptes a été renouvelé pour une année et arrivera à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, Société Civile

(50746/592/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2001.

KUBELEK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 60.011.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2001, vol. 556, fol. 58, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2001.

KUBELEK S.A.

Signature

(50749/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2001.

KUBELEK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 60.011.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 2 mai 2001

En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, l'Assemblée décide de changer le capital social de la société de LUF 1.620.000,- en EUR 40.158,75, avec effet au 1^{er} janvier 2001

L'Assemblée décide la suppression de toute référence à la valeur nominale des 1.620 actions de la société et la modification des 1.620 actions de la Société en 1.620 actions sans valeur nominale.

L'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société, pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à EUR 40.158,75 (quarante mille cent cinquante-huit virgule soixante-quinze EUR), représenté par 1.620 (mille six cent vingt) actions sans valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Pour extrait sincère et conforme

KUBELEK S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2001, vol. 556, fol. 57, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50748/545/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2001.

KREDOS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 57.437.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 1^{er} février 2000

- La cooptation de Monsieur Carlo Schlessler, licencié en sciences économiques et diplômé en hautes études fiscales, demeurant au 72, rue Dr Joseph Pepper, L-2319 Howald, en tant qu'Administrateur en remplacement de Madame Yolande Johans, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2002.

Certifié sincère et conforme

Pour KREDOS INVESTMENTS S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2001, vol. 556, fol. 44, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50747/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2001.

LA POUDRERIE, Société Anonyme.

Siège social: L-1899 Kockelscheuer.
R. C. Luxembourg B 29.342.

L'an deux mille et un, le mercredi 4 juillet.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LA POUDRERIE, ayant son siège social à L-1899 Kockelscheuer. La société a été constituée le 5 décembre 1988 suivant acte de M^e Frank Baden, Notaire de résidence à Luxembourg, et publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 58 du 7 mars 1989. La société est inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 29.342.

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires est présidée par Professeur Dr Wolfgang Thum, demeurant à D-42781 Haan, RFA, qui a désigné comme secrétaire Monsieur Charles-Louis Ackermann, industriel, demeurant à Kockelscheuer et comme scrutateurs Monsieur Jean-Pierre Hardt, demeurant à Esch-sur-Alzette et Madame Adeline Heiderscheid, demeurant à Bridel.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le Président expose:

1. Que l'Assemblée Générale Extraordinaire a été dûment convoquée dans les délais prévus par lettres aux actionnaires.

2. Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence établie par le bureau et reconnue exacte par l'assemblée. Après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau ladite liste de présence, restera annexée à l'acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement. Y demeurent également annexées, pour être soumises en même temps aux mêmes formalités, les procurations des associés représentés, dûment paraphées ne varietur par les mandataires respectifs et les membres du bureau. Le texte des procurations données par les actionnaires indique à la suite de l'ordre du jour «que le mandataire peut prendre part à toutes délibérations et voter en son nom toutes les décisions se rattachant à l'ordre du jour précité aux effets ci-dessus approuver et signer tous actes et procès-verbaux, substituer, et en général faire le nécessaire».

3. Qu'il résulte de ladite liste de présence que les quatre mille actions totales émises par la société sont présentes ou représentées à l'assemblée, qui est dès lors régulièrement constituée et peut donc valablement délibérer sur son ordre du jour.

4. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée Générale Extraordinaire est le suivant

1. Augmentation du capital social à concurrence de trente trois mille neuf cent quatre-vingt-dix francs luxembourgeois (33.990,- LUF), pour le porter de son montant actuel de quatre millions de francs luxembourgeois (4.000.000,- LUF) à quatre millions trente-trois mille neuf cent quatre-vingt-dix francs luxembourgeois (4.033.990,- LUF), par incorporation des résultats reportés à concurrence du prédit montant de trente-trois mille neuf cent quatre-vingt-dix francs luxembourgeois.

2. Conversion du capital social de quatre million trente-trois mille neuf cent quatre-vingt-dix francs luxembourgeois (4.033.990,- LUF) en cent mille Euros (100.000,- EUR).

3. Modification afférente de l'article cinq des statuts comme suit:

«Le capital social est fixé à cent mille Euros (100.000,- EUR) représenté par quatre mille (4.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Après délibération, l'assemblée générale prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire à l'unanimité des voix décide d'augmenter le capital social à concurrence de trente-trois mille neuf cent quatre-vingt-dix francs luxembourgeois (33.990,- LUF), pour le porter de son montant actuel de quatre millions de francs luxembourgeois (4.000.000,- LUF) à quatre millions trente-trois mille neuf cent quatre-vingt-dix francs luxembourgeois (4.033.990,- LUF), par incorporation des résultats reportés à concurrence du prédit montant de trente-trois mille neuf cent quatre-vingt-dix francs luxembourgeois. L'assemblée reconnaît que le montant du résultat

reporté émarginé au bilan arrêté au 31 décembre 2000, s'élève toujours à au moins trente-trois mille neuf cent quatre-vingt-dix francs luxembourgeois.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire, à l'unanimité des voix, décide de convertir le capital social de quatre millions trente-trois mille neuf cent quatre-vingt-dix francs luxembourgeois (4.033.990,- LUF) en cent mille Euros (100.000,- EUR).

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire, à l'unanimité des voix décide de modifier l'article 5 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à cent mille Euros (100.000,- EUR) représenté par quatre mille (4.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

L'assemblée confère tous pouvoirs au conseil d'administration pour l'exécution des résolutions qui précèdent.

Dont acte, fait et passé à Kockelscheuer, date qu'en tête des présentes.

Signé: W. Thum, C.-L. Ackermann, J.-P. Hardt, A. Heiderscheid.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2001.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2001, vol. 556, fol. 40, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50750/000/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2001.

LeDaLux, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital: 18.200,- EUR.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 78.748.

Suite à la résolution de l'associé unique de la société tenue en date du 18 juillet 2001 il a été décidé de nommer Mademoiselle Yannick Poos demeurant 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg en tant que nouvelle gérante de la société en remplacement de Monsieur Wayne Tallowin et ce à partir du 1^{er} juillet 2001.

G. Becquer

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2001, vol. 556, fol. 51, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50751/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2001.

LES BELLES CHOSES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5550 Remich, 17, rue de Macher.

R. C. Luxembourg B 11.791.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 juillet 2001, vol. 320, fol. 66, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 9 août 2001.

LES BELLES CHOSES, S.à r.l.

(50752/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2001.

LES PAPIERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 64.348.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 8 août 2001, vol. 556, fol. 61, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2001.

AFFECTATION DU RESULTAT

Résultats reportés	- 24.961,05 EUR
Bénéfice de l'exercice	747.274,17 EUR
./ Affectation à la réserve légale	- 25.000,00 EUR
Report à nouveau	697.313,12 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2001.

Signature.

(50753/693/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2001.

LISEINFO, Société Anonyme.

Siège social: L-2555 Luxembourg, 39, rue de Strassen.
R. C. Luxembourg B 72.680.

Il résulte d'une lettre recommandée du 23 juillet 2001 annexée à la présente, que la société BUREAU MODUGNO, S.à r.l. a donné sa démission comme commissaire aux comptes de la société LISEINFO, Société Anonyme avec effet immédiat au 23 juillet 2001.

Esch-sur-Alzette, le 6 août 2001.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 août 2001, vol. 320, fol. 72, case 11/1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(50758/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2001.

LONG ISLAND INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 31.689.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 26 mars 2001

- La cooptation de Mademoiselle Corinne Bitterlich, conseiller juridique, demeurant au 29, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, en tant qu'Administrateur en remplacement de Madame Yolande Johans, démissionnaire, est ratifiée.

- Les mandats d'Administrateur de Monsieur François Mesenburg, employé privé, demeurant au 95, rue Principale, L-6833 Biwer, Monsieur Alain Renard, employé privé, demeurant au 17, rue Eisenhower, L-8321 Olm, Mademoiselle Carole Caspari, employée privée, demeurant au 159, Mühlenweg, L-2155 Luxembourg, et Mademoiselle Corinne Bitterlich, conseiller juridique, demeurant au 29, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

- Le mandat de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Société Anonyme, 25A, boulevard Royal, L-2086 Luxembourg, en tant que Commissaire aux Comptes de la société, est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Certifié sincère et conforme

LONG ISLAND INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2001, vol. 556, fol. 44, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50759/795/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2001.

L.T.T. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 67.920.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui s'est tenue en date du 18 mai 2001 au siège social

L'Assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Jean-Jacques Vaissière aux fonctions d'administrateur de la société. Par vote spécial, l'Assemblée accorde décharge pleine et entière à Monsieur Gilles Frachon, administrateur démissionnaire.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2001, vol. 556, fol. 55, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50761/716/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2001.

MEUBLES D'OCCASION WEITEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3898 Foetz, 11, rue du Brill.
R. C. Luxembourg B 17.393.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 juillet 2001, vol. 320, fol. 66, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Foetz, le 9 août 2001.

MEUBLES D'OCCASION WEITEN, S.à r.l.

(50787/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2001.

LUXINSU HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 70.205.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 8 août 2001, vol. 556, fol. 61, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2001.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau (EUR 8.624,13)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2001.

Signature.

(50764/693/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2001.

LUXINSU HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 70.205.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 8 août 2001, vol. 556, fol. 61, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2001.

AFFECTATION DU RESULTAT

Résultats reportés (8.624,13 EUR)

Perte de l'exercice 2000 (4.657,48 EUR)

Report à nouveau. (13.281,61 EUR)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2001.

Signature.

(50765/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2001.

LUMENIS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 81.571.

Les 130 parts détenues par l'associé unique, LASER INDUSTRIES LTD, dans la Société ont été mises en gage au profit de la BANK HAPOALIM B.M. en vertu d'un contrat de gage du 28 juin 2001.

Pour extrait sincère et conforme

Pour publication

LUMENIS LUXEMBOURG, S.à r.l.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2001, vol. 556, fol. 57, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50762/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2001.

LV INVESTISSEMENT AFRIQUE, Société à responsabilité limitée.

Capital souscrit: EUR 105.000,-.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 82.166.

Cession de parts sociales

Une convention de cession de parts sociales a été signée le 12 juillet 2001 entre la société LEON VINCENT S.A., ayant son siège social à Place de Suède, Calais, France, «le Vendeur», et la société LOGISTIC INVESTMENT LTD, ayant son siège social au 2st floor St Raleigh House 4850, The Esplanad St Helier, Jersey JE48NX, Chanel Islands, «l'Acquéreur».

Le Vendeur a cédé à l'Acquéreur 945 parts sociales numérotées de 1 à 945, de valeur nominale EUR 100,-, représentant 90% du capital de LV INVESTISSEMENT AFRIQUE.

Luxembourg, le 2 août 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2001, vol. 556, fol. 51, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50766/581/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2001.

RESIDENCE ASILAH S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 22.581.

DISSOLUTION

L'an deux mille un, le deux août.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Roger Georges Henri Ancel, né le 25 juin 1933 à Angers, de nationalité française, demeurant à Paris 15^e, 4, rue Mademoiselle (France), titulaire de la carte d'identité numéro 96047500023.

Lequel comparant agissant desdites qualités a exposé au notaire instrumentaire et l'a requis d'acter ses déclarations et constatations:

1. Que la société anonyme RESIDENCE ASILAH S.A., ayant eu son siège social à Luxembourg, 134, boulevard de la Pétrusse, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Dudelange, le 1^{er} mars 1985, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 86 du 26 mars 1985, acte rectifié en date du 29 avril 1985, publié au Mémorial C numéro 157 du 7 juin 1985, acte modifié par-devant le même notaire en date du 13 janvier 1987, publié au Mémorial C numéro 98 du 13 avril 1987, inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg, sous le numéro B 22.581.

2. Que le capital social de la société s'élève actuellement à quatre millions cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 4.500.000,-), libéré à raison de vingt-cinq pour cent (25 %) représenté par quarante-cinq mille (45.000) actions de cent (100) francs luxembourgeois chacune.

3. Que Monsieur Roger Georges Ancel est devenu successivement propriétaire de toutes les actions du capital de ladite société.

4. Qu'en tant qu'actionnaire unique de la Société, il déclare expressément procéder à la liquidation et à la dissolution de la susdite société.

5. Qu'il déclare prendre à sa charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de cette société et qu'il entreprendra sous sa seule responsabilité tout ce qui est nécessaire pour exécuter son engagement.

Il déclare en outre prendre à sa charge le bien immobilier sis rue Sidi Mohamed Ben Marzouk à l'intérieur de la Médina d'Assilah, ayant deux entrées et comprenant au rez-de-chaussée trois pièces, cuisine et WC, à l'étage trois pièces, et trois locaux à la terrasse, avec une superficie d'environ 100 m², tel que décrit dans l'acte d'achat numéro 453 folio 316, registre 27 d'Assilah et enregistré à Tanger le 3 mai 1985; avec toutes les aisances et dépendances ainsi que l'ensemble des droits qui y sont attachés.

6. Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la société dissoute.

7. Que les livres et documents sociaux de la société dissoute seront déposés au domicile du liquidateur où ils seront conservés pendant cinq années.

8. Qu'il a procédé à l'annulation du registre des actionnaires, le tout en présence du notaire instrumentant.

Pour le dépôt et la publication à faire, ainsi que pour les formalités concernant la transcription de la propriété immobilière au nom du comparant, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. G. H. Ancel et A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 3 août 2001, vol. 464, fol. 85, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 7 août 2001.

A. Lentz.

(50840/221/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2001.

MALIKA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 76.889.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 8 août 2001, vol. 556, fol. 61, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2001.

AFFECTATION DU RESULTAT

Report à nouveau (EUR 50.334,43)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2001.

Signature.

(50770/693/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2001.

LUXEMBOURG EUROPEAN REINSURANCE ('LURECO') S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 25.242.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2001, vol. 556, fol. 16, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2001.

LURECO S.A.

Extrait des décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 novembre 2000

L'Assemblée donne l'approbation à la nomination de Monsieur Robert Dellinger, Directeur, résident à Munich, Maria-Theresia-Strasse 35, en remplacement de Monsieur Michael Fisher, démissionnaire. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire 2004.

Luxembourg, le 9 août 2001.

Pour la LURECO S.A.

(50763/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2001.

MALBEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 62.522.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire (sous seing privé) du 25 juillet 2001

1. En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, l'Assemblée décide de changer le capital social de la société de LUF 18.250.000,- en EUR 452.405,68 avec effet comptable au 1^{er} janvier 2001

2. L'Assemblée décide la suppression de toute référence à la valeur nominale des 18.250 actions de la société et la modification des 18.250 actions de la Société en 18.250 actions sans valeur nominale.

3. L'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à quatre cent cinquante-deux mille quatre cent cinq virgule soixante-huit euros (EUR 452.405,68), représenté par dix-huit mille deux cent cinquante (18.250) actions sans valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Pour extrait sincère et conforme

MALBEC S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2001, vol. 556, fol. 50, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50769/545/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2001.

MICHEL GRECO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2155 Luxembourg, 68, rue Mühlenweg.
R. C. Luxembourg B 38.255.

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est déroulée au siège social de Luxembourg le 1^{er} août 2001 à 10.00 heures

Présents:

- 1) l'administrateur Monsieur Paul Kihn, demeurant à Bettembourg
- 2) l'administrateur Monsieur Joseph Roeder, demeurant à Nospelt
- 3) l'administrateur Monsieur Jean-Marie Schanck, demeurant à Erpeldange/Ettelbruck
- 4) l'administrateur Monsieur Michel Greco, demeurant à Dippach
- 5) l'administrateur Monsieur Salvatore Modugno, demeurant à Bergem

Le conseil d'administration, à l'unanimité des voix, a pris les résolutions suivantes:

Monsieur Michel Greco, préqualifié, est nommé administrateur-délégué avec le pouvoir de signature isolé et droit de co-signature obligatoire.

Il aura le pouvoir de signature jusqu'à concurrence d'un million de LUF, en ce qui concerne les salaires, ce montant peut être dépassé. Au delà d'un million de LUF, la signature d'un deuxième administrateur est requise.

Et lecture faite, le conseil d'administration a signé.

Luxembourg, le 1^{er} août 2001.

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 août 2001, vol. 320, fol. 73, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(50788/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2001.

MALLETT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 69.699.

EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire tenue en date du 31 juillet 2001, enregistrée à Luxembourg, le 3 août 2001, volume 556, folio 42, case 6, que

Le siège social de la société est transféré au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg à partir du 24 avril 2001.

Monsieur Paul Everitt a démissionné de ses fonctions de gérant à partir du 25 mai 2001.

Egalement, décharge pleine et entière lui a été donnée concernant l'exécution de son mandat jusqu'au 25 mai 2001.

La société HALSEY, S.à r.l. avec siège social au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est nommée comme nouveau gérant avec effet au 25 mai 2001.

Délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2001.

A. Schwachtgen.

(50771/230/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2001.

MANULI AUTO INTERNATIONAL.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 99, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 31.408.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 27 juillet 2001 à Luxembourg que:

1. dans les limites de ses pouvoirs, le conseil d'administration a pris acte de la démission de M. Alessandro Zucconi, président et membre du conseil d'administration, et a renvoyé le vote sur la décharge à l'assemblée générale;

2. le conseil d'administration a coopté comme nouvel administrateur et président du conseil M. Luigi Francione, dirigeant d'entreprises, ayant son adresse professionnelle à L-1660 Luxembourg, 99, Grand-rue;

3. ces deux résolutions seront soumises à la plus prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 7 août 2001.

Pour publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Par mandat

N. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2001, vol. 556, fol. 57, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50772/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2001.

MICRO MILL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 53.025.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 30 juillet 2001 a nommé

Administrateurs:

- Madame Maria Dennewald, docteur en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve

- Madame Regina Pinto, employée privée, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve

- Madame Julia Marie Terhune Galperti, administrateur de société, demeurant à Colico, Via Per Laghetto, 24 (Italie)

Commissaire aux comptes:

- MONTBRUN REVISION, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1824 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

Le mandat des organes sociaux nouvellement élu expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2006.

Luxembourg, le 30 juillet 2001.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2001, vol. 556, fol. 58, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50790/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2001.

MARKETIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1265 Luxembourg, 13, rue des Dahlias.

Il résulte d'une cession de parts sociales en date du 26 juin 2001 que la répartition des parts sociales de la société à responsabilité limitée MARKETIA est la suivante:

- Monsieur Romain Hilbert, publicitaire, demeurant à L-9395 Tandel, 6, route de Vianden 400 parts
- Monsieur Christian Mariolle de Tizac, administrateur de sociétés, demeurant à L-1265 Luxembourg, 9A, rue Pépin le Bref 75 parts
- .CARS ON MARKET S.A. en abrégé .COM avec siège social à L-1411 Luxembourg, 13, rue des Dahlias 25 parts

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire du 31 juillet 2001 que le siège social de la société est transféré à L-1265 Luxembourg, 13, rue des Dahlias.

Pour réquisition et publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2001.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2001, vol. 556, fol. 49, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50773/502/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2001.

MARVET INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 36.808.

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of 7th February 2000

- Ms Carole Caspari, employée privée, residing 159, Mühlenweg, L-2155 Luxembourg, be appointed as additional Director. Her mandat will lapse at the Annual General Meeting of 2002.

For true copy

MARVET INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Signatures

Directors

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2001, vol. 556, fol. 44, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50774/795/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2001.

MecanARBED, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 13.244.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 8 août 2001, vol. 556, fol. 56, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2001.

(50784/571/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2001.

MecanARBED, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 13.244.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 28 mai 2001

ad 4) Les mandats d'administrateur de Monsieur Paul Ehmann et de Monsieur Armand Gobber étant venus à échéance, l'Assemblée générale, à l'unanimité décide de proroger leurs mandats pour un nouveau terme de 6 ans prenant fin lors de l'Assemblée générale à tenir en l'an 2007 statuant sur l'exercice 2006.

Pour extrait conforme

M. Wurth

Le Président

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2001, vol. 556, fol. 56, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50783/571/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2001.

MAZFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 53.303.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 4 avril 2000

Monsieur Giancarlo Cervino, employé privé, demeurant au 28, boulevard de Verdun, L-2670 Luxembourg est nommé en tant qu'Administrateur supplémentaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2001.

Fait à Luxembourg, le 4 avril 2000.

Certifié sincère et conforme

MAZFIN S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2001, vol. 556, fol. 44, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50778/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2001.

MAZFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 53.303.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 3 avril 2001

- La cooptation de Maître Andrea Ghiringhelli, avocat, demeurant à Bellinzona (Suisse), en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Anton Baur, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2001.

- Les mandats d'Administrateur de Monsieur Giuseppe Mazza, administrateur de sociétés, demeurant à Sarnico (Italie), Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant 136, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Monsieur Alain Renard, employé privé, demeurant 17, rue Eisenhower, L-8321 Olm, et Monsieur Andrea Ghiringhelli, avocat, demeurant à Bellinzona (Suisse) et le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTRÔLE S.A., ayant son siège 25A, boulevard Royal, L-2086 Luxembourg, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans. Ils viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2007.

Fait à Luxembourg, le 3 avril 2001.

Certifié sincère et conforme

MAZFIN S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2001, vol. 556, fol. 44, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50779/795/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2001.

MONDIAL T HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 59.240.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire (sous seing privé) du 27 juillet 2001

1. En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, l'Assemblée décide de changer le capital social de la société de ITL 70.000.000,- en EUR 36.151,98 avec effet comptable au 1^{er} janvier 2001

2. L'Assemblée décide la suppression de toute référence à la valeur nominale des 100 actions de la société et la modification des 100 actions de la Société en 100 actions sans valeur nominale.

3. L'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à trente-six mille cent cinquante et un virgule quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 36.151,98), représenté par cent (100) actions sans valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Pour extrait sincère et conforme

MONDIAL T HOLDING S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2001, vol. 556, fol. 50, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50792/545/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2001.

MEDICIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.
R. C. Luxembourg B 57.120.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2001, vol. 555, fol. 45, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(50785/536/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2001.

METALWORKING AND FINANCE GROUP INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 43.068.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2001, vol. 556, fol. 58, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2001.

METAL WORKING AND FINANCE GROUP INTERNATIONAL S.A.

Signatures

(50786/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2001.

MICRO-INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 55.702.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue en date du 25 juillet 2001 à Luxembourg

A l'unanimité, il est décidé de transférer le siège social de la société de L-1330 Luxembourg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte au 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2001, vol. 556, fol. 55, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50789/716/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2001.

ORAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Dr Charles Marx.
R. C. Luxembourg B 55.892.

Les bilan et annexes au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, vol. 556, fol. 55, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2001.

(50804/788/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2001.

ORAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Dr Charles Marx.
R. C. Luxembourg B 55.892.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 11 juin 2001

La FIDUCIAIRE REUTER-WAGNER & ASSOCIES, S.à r.l., domiciliée à Strassen, est nommée commissaire aux comptes en remplacement de la COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE REVISION, commissaire aux comptes démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2002.

Pour extrait sincère et conforme

ORAS S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2001, vol. 556, fol. 55, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50805/788/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2001.

MUSCARI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 60.239.

Les bilans aux 31 juillet 1998 et 31 juillet 1999, enregistrés à Luxembourg, le 7 août 2001, vol. 556, fol. 53, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(50795/631/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2001.

MUSCARI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 60.239.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire ajournée des actionnaires en date du 30 novembre 1999:

- les comptes au 31 juillet 1998 et au 31 juillet 1999 sont approuvés à l'unanimité;
- pour l'exercice clôturé le 31 juillet 1998 le montant de LUF 1.790.000,- est transféré à la réserve légale et le solde du bénéfice sur le compte report à nouveau.
- pour l'exercice clôturé le 31 juillet 1999 le montant de LUF 1.962.300,- est transféré à la réserve légale et le solde du bénéfice sur le compte report à nouveau.
- le dividende de ESP 336.805.513,- versé en septembre 1999 est approuvé et est ratifié;
- les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée statutaire. Les mandats sont répartis comme suit:

Administrateurs:

PUBLICIS WORLDWIDE B.V., établie et ayant son siège social au 198 Beethovenstraat, NL-1077JZ Amsterdam.
PUBLICIS COMMUNICATION S.A., établie et ayant son siège social au 133, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, France;

Monsieur Jean-Paul Morin, administrateur de société, demeurant à Villalet, «Le Rebrue», France.

Commissaire aux Comptes:

FIDUCIAIRE NATIONALE, S.à r.l., ayant son siège social au 2, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg.
Luxembourg, le 30 novembre 1999.

Pour extrait conforme

Signature

Secrétaire de l'Assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2001, vol. 556, fol. 53, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50796/631/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2001.

PRO-TOITURES, Société Anonyme.

Siège social: L-4917 Bascharage, 45, rue de la Continentale.
R. C. Luxembourg B 63.378.

Procès-verbal de l'Assemblée Statutaire

L'assemblée, à l'unanimité des voix a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

1. Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Dominique Badia, employé privé, demeurant à L-4514 Differdange, 10, rue Belair
- Madame Estelle Badia, née Theisen, employée privée, demeurant à L-4514 Differdange, 10, rue Belair
- Monsieur Nunzio Montenero, employé privé, demeurant à L-8321 Olm, 14, rue Eisenhower

3. Est nommé commissaire aux comptes:

- La société à responsabilité limitée BUREAU MODUGNO, S.à r.l., ayant son siège social à L-3313 Bergem, 130, Grand-Rue.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'an deux mille sept.

Bascharage, le 20 juillet 2001.

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 juillet 2001, vol. 320, fol. 66, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50832/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2001.

TOSCANINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 65.597.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 26 juillet 2001 que:

- L'assemblée, en se référant aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, a décidé de procéder à la conversion du capital social de la Société de francs luxembourgeois en euros avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001.

- Par application du taux de conversion de 1,- EUR=40,3399 LUF, l'assemblée a décidé de convertir le capital social de LUF 40.000.000,- (quarante millions de francs) en EUR 1.000.000,- (un million d'euros).

- En conséquence, l'assemblée générale a décidé que tous les autres postes du bilan libellés en une monnaie d'un pays de l'Union Européenne qui a adhéré à la troisième phase de l'union monétaire sont convertis pareillement en euros aux taux officiels.

- En vertu des dispositions de la loi précitée, l'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social par incorporation au capital d'une partie des bénéfices reportés au 31 décembre 2000 et ce à concurrence de LUF 339.900,- (trois cent trente-neuf mille neuf cents francs), et ceci avec effet au 1^{er} janvier 2001, afin d'obtenir un capital social arrondi après conversion de EUR 1.000.000,- (un million d'euros).

- L'assemblée a décidé que la valeur nominale de chaque action sera fixée à EUR 25,- (vingt-cinq euros).

- L'assemblée générale a pareillement décidé, et ce par application des dispositions de la loi précitée du 10 décembre 1998, de convertir le montant du capital autorisé, tel que prévu aux statuts, par application du taux de conversion de 1,- EUR=40,3399 LUF, de fixer le montant du capital autorisé à EUR 2.500.000,- (deux millions cinq cent mille euros), qui sera représenté par 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

- En conséquence, l'assemblée a décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts et de lui donner avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001 la teneur suivante:

'Le capital souscrit est fixé à EUR 1.000.000,- (un million d'euros) représenté par 40.000 (quarante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.'

- En conséquence, l'assemblée a finalement décidé de modifier le quatrième alinéa de l'article 5 statuts et de lui donner avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001 la teneur suivante:

'Le capital autorisé est fixé à EUR 2.500.000,- (deux millions cinq cent mille euros) qui sera représenté par 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M. Hengel / C. Geiben

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2001, vol. 556, fol. 58, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50896/000/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2001.

VAN LANSCHOT UMBRELLA FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 38.199.

—
The Shareholders of VAN LANSCHOT UMBRELLA FUND are hereby informed about the following changes with effect on January 1, 2002:

- The Investment Advisors, being F. VAN LANSCHOT BANKIERS N.V., F. VAN LANSCHOT BANKIERS (LUXEMBOURG) S.A. and F. VAN LANSCHOT BANKIERS (BELGIË) N.V., have been replaced by the Investment Advisor, VAN LANSCHOT UMBRELLA ADVISORY S.A., a company belonging to VAN LANSCHOT GROUP and registered at route d'Arlon 106, L-8210 Mamer.

- The Investment Advisor has concluded a Sub-Advisory Agreement with F. VAN LANSCHOT BANKIERS (LUXEMBOURG) S.A., registered at route d'Arlon 106, L-8210 Mamer, and, VAN LANSCHOT ASSET MANAGEMENT B.V., a company of VAN LANSCHOT GROUP and registered at Hooge Steenweg 29, NL-5211 JN's-Hertogenbosch.

- The new Prospectus is available at the office of the Fund.

(00051/695/17)

The Board of Directors.

**BCD HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme,
(anc. BCD HOLDINGS (LUXEMBOURG) N.V.)**
Siège social: Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

—
ERRATUM

Une erreur s'est glissée dans l'expédition délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil numéro 726 du 5 septembre 2001 concernant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société BCD HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A. en ce sens que le rapport de réviseur qui y est mentionné n'a pas été établi par PricewaterhouseCoopers mais par Arthur Andersen.
(00053/200/11)

**CAPITAL INTERNATIONAL GLOBAL SMALL COMPANIES FUND,
Société d'Investissement à Capital Variable.**
Registered office: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.
R. C. Luxembourg B 77.975.

An extraordinary shareholders' meeting of the shareholders of CAPITAL INTERNATIONAL GLOBAL SMALL COMPANIES FUND (the «Company») was held at its registered office, 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg on 30 November, 2001 at 11.00 a.m. with the same agenda as detailed below.

Because of the lack of a quorum required by the Luxembourg company law of 10 August, 1915, it was not possible to deliberate and vote on the proposals as detailed below in the agenda and so the shareholders of the Company are hereby invited to attend a second

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

to be held on 1 February, 2002 at 1.30 p.m. at the offices of J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A., 5, rue Plaetis, L-2238 Luxembourg, with the following agenda:

Agenda:

Amendment of the Articles of Incorporation (the «Articles») of the Company in order (i) to allow the Board of Directors to reorganise the classes of shares, (ii) to update the Articles in accordance with the current prospectus and (iii) to correct minor terminology inconsistencies.

Decision to amend articles 2, 5, 10, 11, 19, 20, 21, 22, 24, 27, 28 and 29 of the Articles accordingly, as follows:

A. Modifications relating to the reorganisation of the classes of shares

Replace existing Article 28 by new provisions allowing the Board of Directors to reorganise the classes of shares; such reorganisation could include closing down a share class (by contribution into another class of the same or another comparable fund); amalgamation of share classes; and merger and/or division of share classes.

B. Modifications with respect to the convening formalities

Amend Article 11 to reduce the notice period with respect to the convening notices to general shareholders' meetings in accordance with the Luxembourg company law of August 10, 1915.

C. Modifications pertaining to correction of minor terminology inconsistencies and adjustment of the articles to the Company's current prospectus

Adjust the Articles to the Company's current prospectus as follows:

- Amend Article 20 to insert a definition of Business Day;
- Add a new paragraph in Article 21 specifying the way the Net Asset Value per Share of each Class of Shares is calculated;
- Amend Article 21 to provide that where a class is available in a currency other than US dollars, the Net Asset Value per Share will be translated into US dollars at the prevailing market rate on the Valuation Day;
- Amend Article 22 (i) to provide that the issue and redemption of shares will also be suspended upon the occurrence of an event causing it to enter into liquidation and (ii) to provide that shareholders having applied for subscription or requested redemption of their Shares will be promptly notified of any suspension of the issue and redemption of shares and of the termination of any such suspension.

Amend Articles 2, 5, 10, 11, 19, 20, 21, 24, 27, 28 and 29 to correct minor terminology inconsistencies.

The text of the proposed changes will be communicated to all the registered shareholders by registered mail (all the existing shareholders of the Company being registered shareholders). A copy of the convening notice which will be sent by registered mail will be available from the registered office of the Company.

The meeting will validly deliberate irrespective of the proportion of the capital represented. Resolutions on the agenda of the meeting will be taken at a majority of two thirds of the votes expressed by the shareholders present or represented at the meeting.

Shareholders may vote by proxy (a proxy form will be attached to the convening notice to be sent by registered mail to registered shareholders), which should be mailed to the registered office of the Company at 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg (to the attention of Mr Jean-Florent Richard), so as to arrive no later than 31 January, 2002.

The draft text of restated Articles after amendment will be available on request at the registered office of the Company.

(00059/755/52)

The Board of Directors.

CAPITAL INTERNATIONAL GLOBAL HIGH YIELD FUND,**Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.

R. C. Luxembourg B 69.515.

An extraordinary shareholders' meeting of the shareholders of CAPITAL INTERNATIONAL GLOBAL HIGH YIELD FUND (the «Company») was held at its registered office, 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg on 30 November, 2001 at 11.00 a.m. with the same agenda as detailed below.

Because of the lack of a quorum required by the Luxembourg company law of 10 August, 1915, it was not possible to deliberate and vote on the proposals as detailed below in the agenda and so the shareholders of the Company are hereby invited to attend a second

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

to be held on *1 February, 2002* at 2.00 p.m. at the offices of J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A., 5, rue Plaetis, L-2238 Luxembourg, with the following agenda:

Agenda:

Amendment of the Articles of Incorporation (the «Articles») of the Company in order (i) to allow the Board of Directors to reorganise the classes of shares, (ii) to update the Articles in accordance with the current prospectus and (iii) to correct minor terminology inconsistencies.

Decision to amend Articles 2, 5, 10, 11, 15, 19, 20, 21, 22, 24, 27, 28 and 29 of the Articles accordingly, as follows:

A. Modifications relating to the reorganisation of the classes of shares

Replace existing Article 28 by new provisions allowing the Board of Directors to reorganise the classes of shares; such reorganisation could include closing down a share class (by contribution into another class of the same or another comparable fund); amalgamation of share classes; and merger and/or division of share classes.

B. Modifications with respect to the convening formalities

Amend Article 11 to reduce the notice period with respect to the convening notices to general shareholders' meetings in accordance with the Luxembourg company law of August 10, 1915.

C. Modifications pertaining to correction of minor terminology inconsistencies and adjustment of the articles to the Company's current prospectus

Adjust the Articles to the Company's current prospectus as follows:

- Amend Article 15 to reflect all the investment restrictions as specified in the current prospectus;
- Amend Article 20 to provide that redemption proceeds will ordinarily be paid within 4 Business Days and to insert a definition of Business Day;
- Add a new paragraph in Article 21 specifying the way the Net Asset Value per Share of each Class of Shares is calculated;
- Amend Article 21 to provide that where a Class is available in a currency other than US dollars, the Net Asset Value per Share will be translated into such currency at the prevailing market rate on the Valuation Day;
- Amend Article 22 to provide that the issue and redemption of shares will also be suspended where a failure to do so might result for the Company and its shareholders in suffering any financial disadvantage which might not otherwise have been suffered, to provide that the issue and redemption of Shares shall be suspended (i) in the case of a voluntary decision to liquidate the Company, on or after the day of publication of the first notice convening the general meeting of shareholders for this purpose, and (ii) upon the occurrence of an event causing it to enter into liquidation and to provide that shareholders having applied for subscription or requested redemption of their Shares will be promptly notified of any suspension of the issue and redemption of shares and of the termination of any such suspension.
- Amend Article 24 to provide that if, on any Valuation Day, the Company receives subscription(s) for Shares with a combined value of 5% or more of the total net assets of the Company, it shall have the right to defer such subscription(s) in excess than 5% under certain conditions.

Amend Articles 2, 5, 10, 19, 21, 27, 28 and 29 to correct minor terminology inconsistencies.

The text of the proposed changes will be communicated to all the registered shareholders by registered mail (all the existing shareholders of the Company being registered shareholders). A copy of the convening notice which will be sent by registered mail will be available from the registered office of the Company.

The meeting will validly deliberate irrespective of the proportion of the capital represented. Resolutions on the agenda of the meeting will be taken at a majority of two thirds of the votes expressed by the shareholders present or represented at the meeting.

Shareholders may vote by proxy (a proxy form will be attached to the convening notice to be sent by registered mail to registered shareholders), which should be mailed to the registered office of the Company at 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg (to the attention of Mr Jean-Florent Richard), so as to arrive no later than 31 January, 2002.

The draft text of restated Articles after amendment will be available on request at the registered office of the Company.

**CAPITAL INTERNATIONAL GLOBAL BOND FUND,
Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.

R. C. Luxembourg B 63.702.

An extraordinary shareholders' meeting of the shareholders of CAPITAL INTERNATIONAL GLOBAL BOND FUND (the «Company») was held at its registered office, 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg on 30 November 2001 at 11.00 a.m. with the same agenda as detailed below.

Because of the lack of a quorum required by the Luxembourg company law of 10 August, 1915, it was not possible to deliberate and vote on the proposals as detailed below in the agenda and so the shareholders of the Company are hereby invited to attend a second

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

to be held on *1 February, 2002* at 1.00 p.m. at the offices of J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A., 5, rue Plaetis, L-2238 Luxembourg, with the following agenda:

Agenda:

Amendment of the Articles of Incorporation (the «Articles») of the Company in order (i) to allow the Board of Directors to reorganise the classes of shares, (ii) to update the Articles in accordance with the current prospectus and (iii) to correct minor terminology inconsistencies.

Decision to amend Articles 2, 5, 10, 11, 15, 19, 20, 21, 22, 24, 28 and 29 of the Articles accordingly, as follows:

A. Modifications relating to the reorganisation of the classes of shares

Replace existing Article 28 by new provisions allowing the Board of Directors to reorganise the classes of shares; such reorganisation could include closing down a share class (by contribution into another class of the same or another comparable fund); amalgamation of share classes; and merger and/or division of share classes.

B. Modifications with respect to the convening formalities

Amend Article 11 to reduce the notice period with respect to the convening notices to general shareholders' meetings in accordance with the Luxembourg company law of August 10, 1915.

C. Modifications pertaining to correction of minor terminology inconsistencies and adjustment of the articles to the Company's current prospectus

Adjust the Articles to the Company's current prospectus as follows:

- Amend Article 15 to reflect all the investment restrictions as specified in the current prospectus;
- Amend Article 20 to provide that redemption proceeds will ordinarily be paid within 4 Business Days and to insert a definition of Business Day;
- Add a new paragraph in Article 21 specifying the way the Net Asset Value per Share of each Class of Shares is calculated;
- Amend Article 21 to provide that where a Class is available in a currency other than US dollars, the Net Asset Value per Share will be translated into such currency at the prevailing market rate on the Valuation Day;
- Amend Article 22 to provide that the issue and redemption of shares will also be suspended where a failure to do so might result for the Company and its shareholders in suffering any financial disadvantage which might not otherwise have been suffered, to provide that the issue and redemption of Shares shall be suspended (i) in the case of a voluntary decision to liquidate the Company, on or after the day of publication of the first notice convening the general meeting of shareholders for this purpose, and (ii) upon the occurrence of an event causing it to enter into liquidation and to provide that shareholders having applied for subscription or requested redemption of their Shares will be promptly notified of any suspension of the issue and redemption of shares and of the termination of any such suspension.
- Amend Article 24 to provide that the offering price may, at the Company's discretion and under certain conditions, be paid by contributing securities acceptable to the Company.

Amend Articles 2, 5, 10, 19, 21, 24, 28 and 29 to correct minor terminology inconsistencies.

The text of the proposed changes will be communicated to all the registered shareholders by registered mail (all the existing shareholders of the Company being registered shareholders). A copy of the convening notice which will be sent by registered mail will be available from the registered office of the Company.

The meeting will validly deliberate irrespective of the proportion of the capital represented. Resolutions on the agenda of the meeting will be taken at a majority of two thirds of the votes expressed by the shareholders present or represented at the meeting.

Shareholders may vote by proxy (a proxy form will be attached to the convening notice to be sent by registered mail to registered shareholders), which should be mailed to the registered office of the Company at 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg (to the attention of Mr Jean-Florent Richard), so as to arrive no later than 31 January, 2002.

The draft text of restated Articles after amendment will be available on request at the registered office of the Company.

CAPITAL INTERNATIONAL EUROPEAN EQUITIES FUND,**Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.

R. C. Luxembourg B 70.242.

An extraordinary shareholders' meeting of the shareholders of CAPITAL INTERNATIONAL EUROPEAN EQUITIES FUND (the «Company») was held at its registered office, 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg on 30 November 2001 at 11.00 a.m. with the same agenda as detailed below.

Because of the lack of a quorum required by the Luxembourg company law of 10 August, 1915, it was not possible to deliberate and vote on the proposals as detailed below in the agenda and so the shareholders of the Company are hereby invited to attend a second

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

to be held on *1 February, 2002* at 2.30 p.m. at the offices of J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A., 5, rue Plaetis, L-2238 Luxembourg, with the following agenda:

Agenda:

Amendment of the Articles of Incorporation (the «Articles») of the Company in order (i) to allow the Board of Directors to reorganise the classes of shares, (ii) to update the Articles in accordance with the current prospectus and (iii) to correct minor terminology inconsistencies.

Decision to amend Articles 5, 11, 15, 20, 21, 26, 27 and 28 of the Articles accordingly, as follows:

A. Modifications relating to the reorganisation of the classes of shares

Replace existing Article 28 by new provisions allowing the Board of Directors to reorganise the classes of shares; such reorganisation could include closing down a share class (by contribution into another class of the same or another comparable fund); amalgamation of share classes; and merger and/or division of share classes.

B. Modifications with respect to the convening formalities

Amend Article 11 to specify in more details the convening formalities to general shareholders' meetings in accordance with the Luxembourg company law of August 10, 1915.

C. Modifications pertaining to correction of minor terminology inconsistencies and adjustment of the articles to the Company's current prospectus

Adjust the Articles to the Company's current prospectus as follows:

- Amend Article 15 to reflect all the investment restrictions as specified in the current prospectus;
- Amend Article 20 to insert a definition of Business Day;
- Amend Article 21 to provide that the issue and redemption of Shares shall be suspended (i) in the case of a voluntary decision to liquidate the Company, on or after the day of publication of the first notice convening the general meeting of shareholders for this purpose, and (ii) upon the occurrence of an event causing it to enter into liquidation and to provide that shareholders having applied for subscription or requested redemption of their Shares will be promptly notified of any suspension of the issue and redemption of shares and of the termination of any such suspension.

Amend Articles 2, 5, 26, 27 and 28 to correct minor terminology inconsistencies.

The text of the proposed changes will be communicated to all the registered shareholders by registered mail (all the existing shareholders of the Company being registered shareholders). A copy of the convening notice which will be sent by registered mail will be available from the registered office of the Company.

The meeting will validly deliberate irrespective of the proportion of the capital represented. Resolutions on the agenda of the meeting will be taken at a majority of two thirds of the votes expressed by the shareholders present or represented at the meeting.

Shareholders may vote by proxy (a proxy form will be attached to the convening notice to be sent by registered mail to registered shareholders), which should be mailed to the registered office of the Company at 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg (to the attention of Mr Jean-Florent Richard), so as to arrive no later than 31 January, 2002.

The draft text of restated Articles after amendment will be available on request at the registered office of the Company.

(00062/755/51)

*The Board of Directors.***CAPITAL INTERNATIONAL EUROPEAN EQUITIES FUND,****Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.

R. C. Luxembourg B 70.242.

Dear Shareholder,

You are invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of the CAPITAL INTERNATIONAL EUROPEAN EQUITIES FUND (the «Company») which will be held at the registered office of the Company, 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg on *January 30, 2002* at 2.00 p.m. CET with the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the Audited Annual Report of the Company for the financial year ended September 30, 2001.
2. Approval of the Report of the Board of Directors to the Shareholders for the financial year ended September 30, 2001.
3. Approval of the Auditor's Report.
4. Discharge of the Directors of the Company in respect of the carrying out of their duties for the year ended September 30, 2001.
5. Discharge of the Statutory Auditors of the Company in respect of the carrying out of their duties for the year ended on September 30, 2001.
6. Election of the following persons as Directors for the Company: Ms Nilly Sikorsky, Mr Pierre-Marie Bouvet de Maisonneuve, Mr Steven R. Fenton, Mr Hamish Forsyth, Mr Philippe Debosque.
until the next Annual General meeting of Shareholders approving the accounts for the year ending on September 30, 2002.
7. Election of the Auditors for the Company, PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., for the year beginning October 1, 2001 and until the next Annual General Meeting of Shareholders approving the accounts for the year ending September 30, 2002.
8. Miscellaneous.

If you cannot be personally present at the meeting and wish to be represented, you are entitled to appoint a proxy to vote instead of you. A proxy needs not to be a member of the Company. To be valid, a form of proxy must be lodged with its registered office, 5 rue Plaetis. L-2338 Luxembourg to the attention of Mr Jean-Florent Richard, in any case, prior to January 29, 2002 at 5.00 p.m. CET.

Please note that the resolutions on the above-mentioned agenda will required no quorum and the resolutions will be passed by a simple majority of the shares present or represented at the meeting.

The Proxy will remain in force if the Meeting, for whatsoever reason, is postponed.

Luxembourg, on January 7, 2002.

(00063/755/38)

The Board of Directors.

THE ASIAN TECHNOLOGY FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2453 Luxembourg, 18, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 55.113.

The ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of THE ASIAN TECHNOLOGY FUND will be held at 3.30 p.m. (local time) on Wednesday, *January 30, 2002* at the offices of ACM GLOBAL INVESTOR SERVICES S.A., 18 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg for the following purposes:

Agenda:

1. To approve the auditors' report and audited financial statements for the fiscal year ended September 30, 2001.
2. To approve the annual report of the Fund for the fiscal year ended September 30, 2001.
3. To discharge the Directors with respect to the performance of their duties during the fiscal year ended September 30, 2001.
4. To elect the following persons as Directors, each to hold office until the next Annual General Meeting of Shareholders and until his or her successors is duly elected and qualified:
John D. Carifa, Chairman
Geoffrey L. Hyde
Yves Prussen
Koichiro Kurita
Miles Q. Morland
T.L. Tsim
5. To appoint ERNST & YOUNG, Luxembourg, as independent auditors of the Fund for the forthcoming fiscal year.
6. To transact such other business as may properly come before the Meeting.

Only shareholders of record at the close of business on Friday, January 25, 2002, are entitled to notice of, and to vote at, the 2002 Annual General Meeting of Shareholders and at any adjournments thereof.

January 3, 2002.

By Order of the Board of Directors

J.D. Carifa

Chairman

I (00052/801/31)

I.G.C., INTERNATIONAL GROUP COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 31, rue Albert 1er.
R. C. Luxembourg B 43.932.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE

des actionnaires - se tenant extraordinairement -, de notre société qui se tiendra au siège social en date du 4 février 2002 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000;
3. Décharge aux administrateurs et au Commissaire;
4. Elections statutaires;
5. Divers.

I (00054/000/16)

Le Conseil d'Administration.

NORTHERN STONE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 66.503.

Notice is hereby given that an

ORDINARY GENERAL MEETING

of the Company will be held at the registered office in Luxembourg, 3, rue de la Chapelle on *January 30th, 2002* at 10.00 a.m. with the following agenda

Agenda:

1. Submission of the report of the Board of Directors and the statutory auditor.
2. Approval of the Balance sheet, Profit and Loss Account, and allocation of these results as per December 31st, 1999 and 2000.
3. Discharge to the directors and the statutory auditor.
4. Miscellaneous.

I (00057/317/16)

For the company.

STRATUS TECHNOLOGIES GROUP S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 68.862.

The shareholders of STRATUS TECHNOLOGIES GROUP S.A., a private limited liability company (société anonyme) registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 68.862, with registered office at 10, rue Antoine Jans in 1820 Luxembourg (hereafter the «Company»), are kindly invited to attend an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

which will be held at 58, rue Charles Martel in L-2134 Luxembourg, on *24 January 2002* at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Creation of a new class of shares labelled «Series B Preference Shares», determination of the rights attaching thereto and determination of the conversion procedure of the Series B Preference shares into Ordinary Shares of the Company.
2. Acknowledgement that the Board of Directors of the Company is authorised to issue Ordinary Shares, Series A Preference Shares and/or Series B Preference Shares within the limits of the authorised share capital and is authorised to waive or cancel the shareholders' preferential subscription right in relation to the issuance of any such shares.
3. Acknowledgement of the report of the Board of Directors established in accordance with the provisions of article 32-3 (5) of the Luxembourg Corporate Act.
4. Amendments to articles 5, 7, 8, 9, 10, 19, 20, 21, 24 and 25 of the Company's Articles of Association and, to the extent necessary, restatement and renumbering of the Articles of Association in their entirety.
5. Setting of the number of directors of the Company of thirteen (13).
6. Appointment of a new director of the Company.
7. Miscellaneous.

The shareholders are hereby informed that a quorum of 50% of all the outstanding shares shall have to be represented at the meeting and that resolutions shall be passed at a majority of 2/3 of the votes cast at the meeting including the vote of at least 60% of all the outstanding Series A Preference Shares.

II (00001/253/29)

The Board of Directors.

DEXIA LUXPART, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 52.211.

Les actionnaires sont invités à assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui se tiendra le 21 janvier 2002 à 11.00 heures au siège social de DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du conseil d'administration et du réviseur d'entreprises;
2. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 30 septembre 2001; affectation des résultats;
3. Décharge à donner au Conseil d'Administration;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

Les actionnaires sont informés que les points à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire ne requièrent aucun quorum et que les décisions seront prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Les actionnaires au porteur désireux de participer à l'assemblée sont priés de déposer leurs actions au moins cinq jours francs avant la date de l'assemblée auprès de DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, Luxembourg.

II (00004/755/22)

Le Conseil d'Administration.

WORLD TRADE BUSINESS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1520 Luxembourg, 60, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 36.787.

Mesdames, Messieurs les associés sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra par-devant notaire à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle, le mardi 29 janvier 2002 à 10.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du commissaire vérificateur sur les comptes de la liquidation
2. Décharge au liquidateur et au commissaire vérificateur
3. Décision sur la clôture de la liquidation
4. Décision sur le dépôt des livres et documents sociaux

L'assemblée générale extraordinaire du 20 novembre 2001 n'a pas pu valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (05174/317/17)

Le liquidateur.

NIPPON WARRANT FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1331 Luxembourg, 11, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 24.400.

The communication to shareholders for the extraordinary general meeting of 19th December, 2001 referred to an erroneous Effective Day of the resolutions.

The shareholders of NIPPON WARRANT FUND (the «Corporation») are therefore convened to assist at an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders to be held in Luxembourg on 24 January 2002 at the registered office of the Corporation, at 11.00 a.m. with the following agenda (containing an amended Effective Date):

Extraordinary Resolution

To approve the merger of the Corporation into INVESCO GT NIPPON ENTERPRISE FUND, a sub-fund (the «Sub-Fund») of INVESCO GT, a «société d'investissement à capital variable» under Part I of the Luxembourg law of 30th March, 1988, having its registered office at 11, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg and more specifically, upon hearing:

(i) the report of the board of directors explaining and justifying the merger proposal (hereafter the «Merger Proposal»), and published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations of Luxembourg on 19th November, 2001 and deposited with the Chancery of the District Court of Luxembourg, and

(ii) the audited reports prescribed by Article 266 of the law on commercial companies prepared by Pricewaterhouse-Coopers, S.à r.l.

- 1) to approve such Merger Proposal;
- 2) to fix the effective date (the «Effective Date») of the merger, to be 8th March, 2002 after close of business;

3) to approve that on the Effective Date the assets and liabilities of the Corporation shall be merged into INVESCO GT and allocated to the relevant class of Shares of the Sub-Fund;

4) to approve that on the Effective Date, in exchange of the contribution of the respective assets and liabilities of the Corporation, INVESCO GT will issue to the holders of shares of the Corporation, shares of class A in the Sub-Fund. The number of shares to be issued will be determined on the basis of the net asset value of the Corporation, converted into Japanese Yen at the then prevailing exchange rate, and of the net asset value of class A Shares in the Sub-Fund, on the Effective Date. Such number of shares issued by INVESCO GT shall be allocated to each holder of shares in the Corporation on a pro rata basis. The new class A Shares in the Sub-Fund will be issued in registered form as of the Effective Date;

5) to state that, as a result of the merger, the Corporation be wound up on the Effective Date and all its shares in issue be cancelled.

In order to be able to deliberate on the agenda, the extraordinary general meeting will require a quorum of at least 50 % of the outstanding shares and the resolution will be adopted if approved by two thirds of the shares represented at the meeting.

Shareholders in the Corporation who do not approve the proposed merger may request redemption of their shares, free of charge, prior to 11.00 a.m. (Luxembourg time) of the Effective Date.

The following documents shall be at the disposal of the shareholders for inspection and for copies free of charge at the registered office of the Corporation:

- (i) the Articles of Incorporation of the Corporation;
- (ii) the prospectus issued by INVESCO GT;
- (iii) the Articles of Incorporation of INVESCO GT;
- (iv) the audited financial statements for the last three accounting years for the Corporation and INVESCO GT as well as the semi-annual report of the Corporation as at 30 September 2001 and of INVESCO GT as at 31 August 2001;
- (v) the reports of the board of directors for the Corporation and INVESCO GT;
- (vi) the Merger Proposal approved by the Corporation and INVESCO GT; and
- (vii) the reports issued by the auditors of the Corporation and INVESCO GT on the Merger Proposal.

Shareholders may vote in person or by proxy.

Proxy Cards available at the registered office of the Corporation. Shareholders who are not able to assist at the extraordinary general meeting are kindly requested to complete a Proxy Card and return it 48 hours prior to the meeting to FIRST EUROPEAN TRANSFER AGENT, 11, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, attention: Mr Alain Briatte, or fax it to number 00352/254 701 500.

II (05187/755/55)

The Board of Directors.

IBI FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 65.036.

Notice is hereby given that an

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders will be held at the registered office of the Company on 22nd January 2002 at 11.30 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the reports of the Board of Directors and of the Auditor.
2. Approval of the annual accounts as at 30th September 2001.
3. Re-election of the Directors and of the Auditor for the ensuing year.
4. Discharge to be granted to the Directors for the financial year ended 30th September 2001.
5. Miscellaneous.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items on the agenda to be adopted and that the decisions will be taken at the simple majority of the shares present or represented at the Meeting. Each entire share is entitled to one vote. A shareholder may act at any Meeting by proxy.

Every bearer shareholder who wants to be present or to be represented at the Annual General Meeting has to deposit its shares for the 15th January 2002 the latest at the domicile of the Fund of at the following address: proxies are available at the domicile of the Fund.

In Luxembourg:

KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE,
43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

II (05200/755/25)

The Board of Directors.